

Revalorisation du Cirque Naturel de l'Essonne

28 janvier 2019



Cirque de l'Essonne
Corbeil-Essonnes, Lisses, Villabé

Prologue



La cité Darblay depuis le coeur du Cirque - Croquis Atelier de L'ours

«Au regard de l'intérêt commun à préserver le patrimoine vert présent sur le territoire, à en améliorer les qualités écologiques et paysagères, en particulier sur l'ENS du Cirque naturel de l'Essonne, ainsi qu'à sensibiliser la population sur ces différents aspects, la CAGPS, le SIARCE, les Communes, le CAUE et le département ont décidé d'oeuvrer ensemble au travers de la présente convention.

Celle-ci illustre l'aboutissement de plusieurs années de concertation en vue d'élaborer un projet commun et partagé de réhabilitation et d'aménagement du Cirque naturel de l'Essonne.

Depuis 2015, les échanges entre les partenaires se sont étoffés autour du plan programme élaboré par le CAUE 91 et le conservatoire départemental des ENS. À partir de cette date, la fréquence des comités de pilotage s'est accélérée afin de finaliser l'écriture de ce programme fédérateur et du cadre d'un partenariat pluriannuel.

Le renforcement de la protection du Site par les périmètre ENS par délibération des communes a par ailleurs permis d'identifier une zone coeur à préserver»

Extrait de la convention - cadre «nature en ville» signée début 2018 après plusieurs années de concertation et d'études sur le Cirque de l'Essonne pour protéger et valoriser le site.

Cette convention définit les enjeux, la destination, les objectifs pour le site communs entre toutes les parties ainsi que leurs droits et obligations.

Elle est le point de départ d'un travail conjoint pour le devenir du Cirque de l'Essonne.

Le présent document relate les informations et orientations issues des études préalables menées par le groupement de maîtrise d'oeuvre. Ces études ont été présentées une première fois au COPIL du 15 janvier 2019 et reprises en fonction des retours de l'assemblée sur certains sujets.



Institutions signataires de la convention - cadre «nature en ville» pour la préservation et la valorisation du Cirque naturel de l'Essonne et ses abords

Table des matières

Prologue

État des lieux

<i>Un territoire au passé agricole en transition urbaine</i>	6
<i>Composantes humaines et institutionnelles</i>	8

Le plan programme initial

<i>Relecture du plan programme validé</i>	10
<i>Thématique naturelle</i>	11
Géographie & biodiversité	
<i>Thématique agricole</i>	12
Gestion & patrimoine	
<i>Thématique urbaine</i>	13
Accessibilité & loisirs	

Préambule technique

1 - Fonctionnement hydrogéologique	
2 - Hydromorphologie	
3 - Pédo-agronomie	
4 - Propriété foncière	
5 - Gestion actuelle du site	
<i>Valider l'opérationnalité du projet</i>	19

Grandes dynamiques

Grandes orientations

<i>Orientations naturelles</i>	22
Pour un Cirque naturel et riche en biodiversité	
<i>Orientations agricoles</i>	24
Pour un Cirque productif et entretenu	
<i>Orientations urbaines</i>	26
Pour un Cirque accessible, visible et pédagogique	
<i>Le Cirque de l'Essonne, une pièce urbaine d'une autre nature</i>	28
Changement de vocation de certains site	

Programme et enjeux

<i>Composition du site en 13 secteurs</i>	30
<i>Secteur 1 : Le coteau Nord</i>	32
<i>Secteur 2 : La pointe de Lisses</i>	34
<i>Secteur 3 : Le parc de la Butte</i>	36
<i>Secteur 4 : La zone humide</i>	38
<i>Secteur 5 : L'entrée Fernand Laguide</i>	40
<i>Secteur 6 : Le bassin de Villabé</i>	42
<i>Secteur 7 : la plaine des cultures</i>	44
<i>Secteur 8 : L'entrée de Villabé</i>	46
<i>Secteur 9 : Les prairies du coteau</i>	48
<i>Secteur 10 : Le coteau cultivé</i>	50
<i>Secteur 11 : Le coeur du Cirque</i>	52
<i>Secteur 12 : Le coteau Ouest</i>	54
<i>Secteur 13 : L'entrée de Lisses</i>	56

Méthodologie & planning

<i>Phasage schématique</i>	58
<i>Phase 1</i>	60

Annexes

<i>Documents du contexte hydrogéologique</i>	63
<i>Rédacteurs</i>	69
<i>Bibliographie</i>	69

État des lieux

Un territoire au passé agricole en transition urbaine

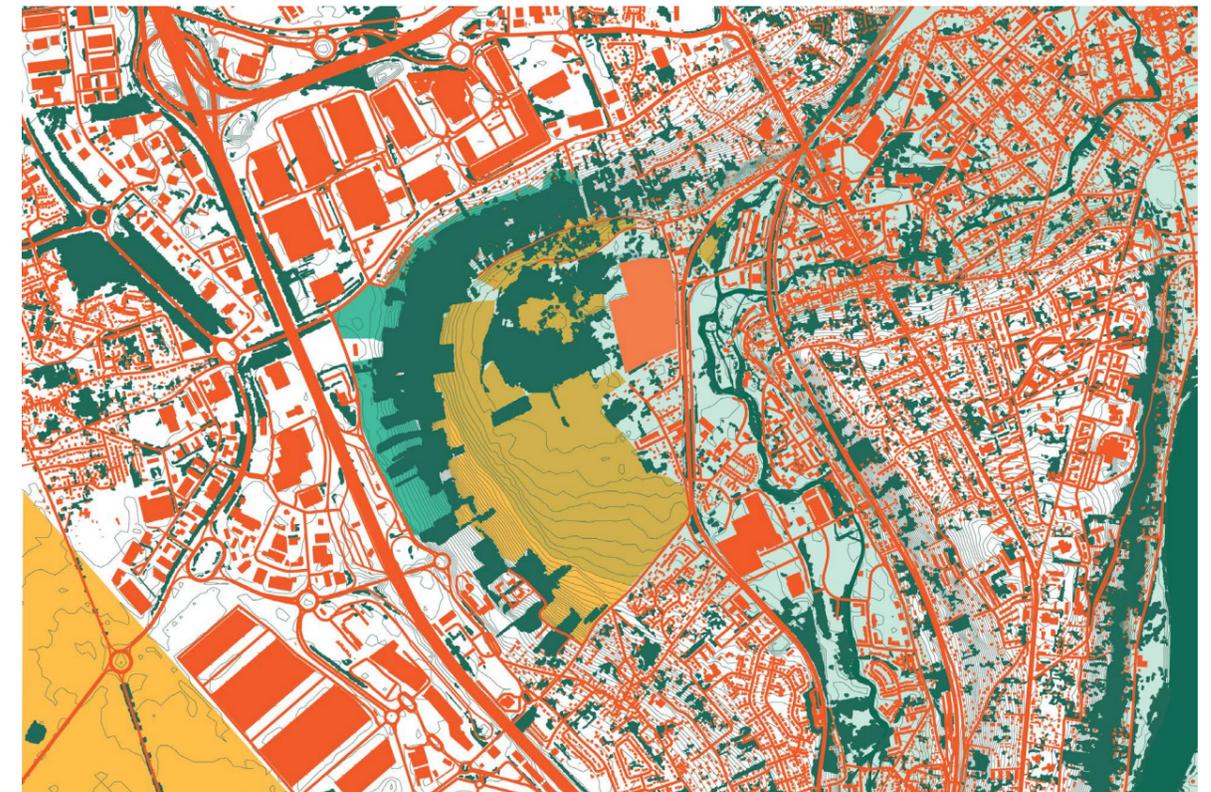
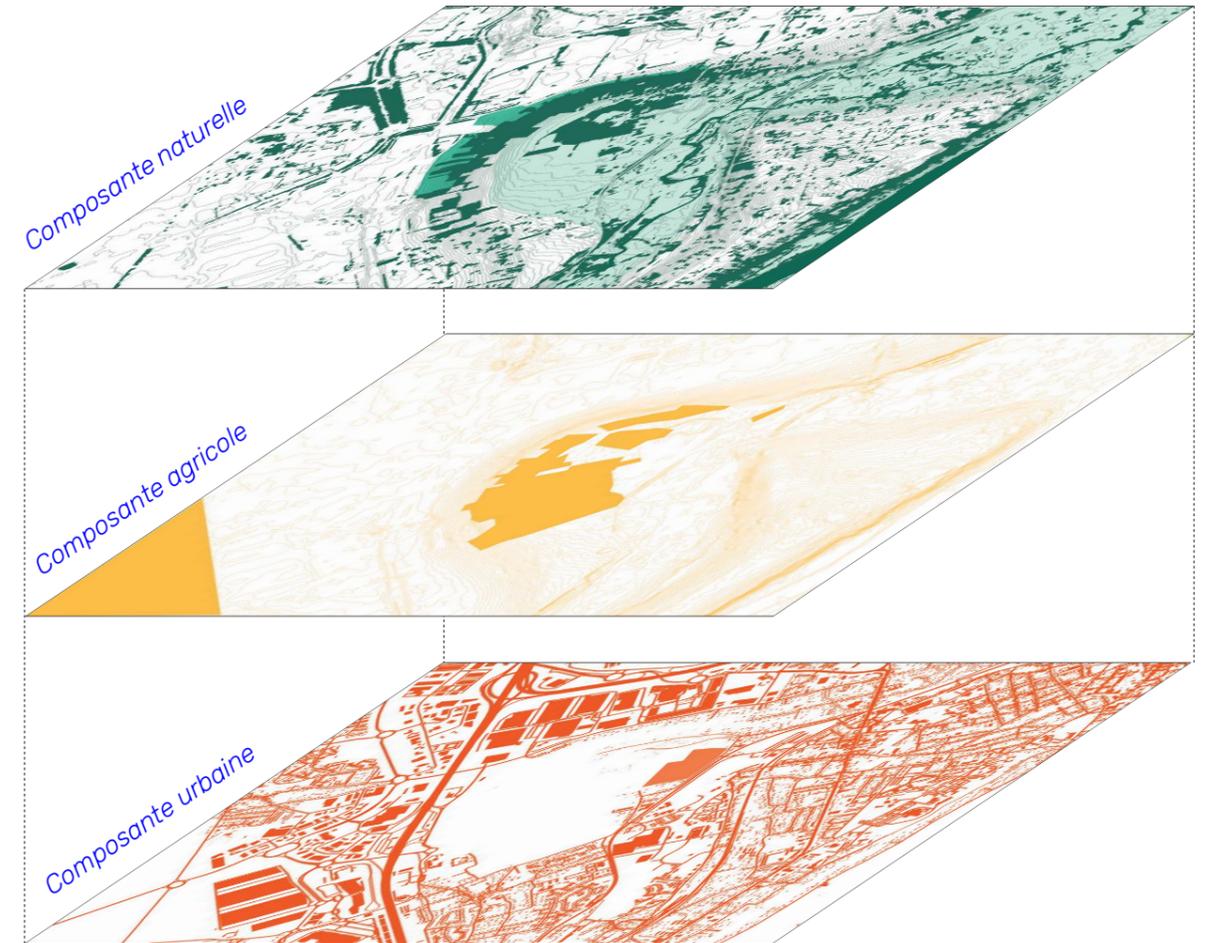
Les trois composantes du site sont la résultante de sa géographie et de son l'histoire. La géographie du site est exceptionnelle; l'ancien méandre de la rivière crée un Cirque géologique donnant à voir une topographie et une géologie unique. L'histoire de l'implantation de l'homme démarre par l'exploitation agricole complète du site dont les traces subsistent encore aujourd'hui. L'urbanisation durant la deuxième moitié du XXe siècle entoure le site de villes et de leurs habitants créant un maillage qui ne trouve pas de résonance dans le site qui s'enfriche alors en partie.



Le Cirque en 1950 et en 2010

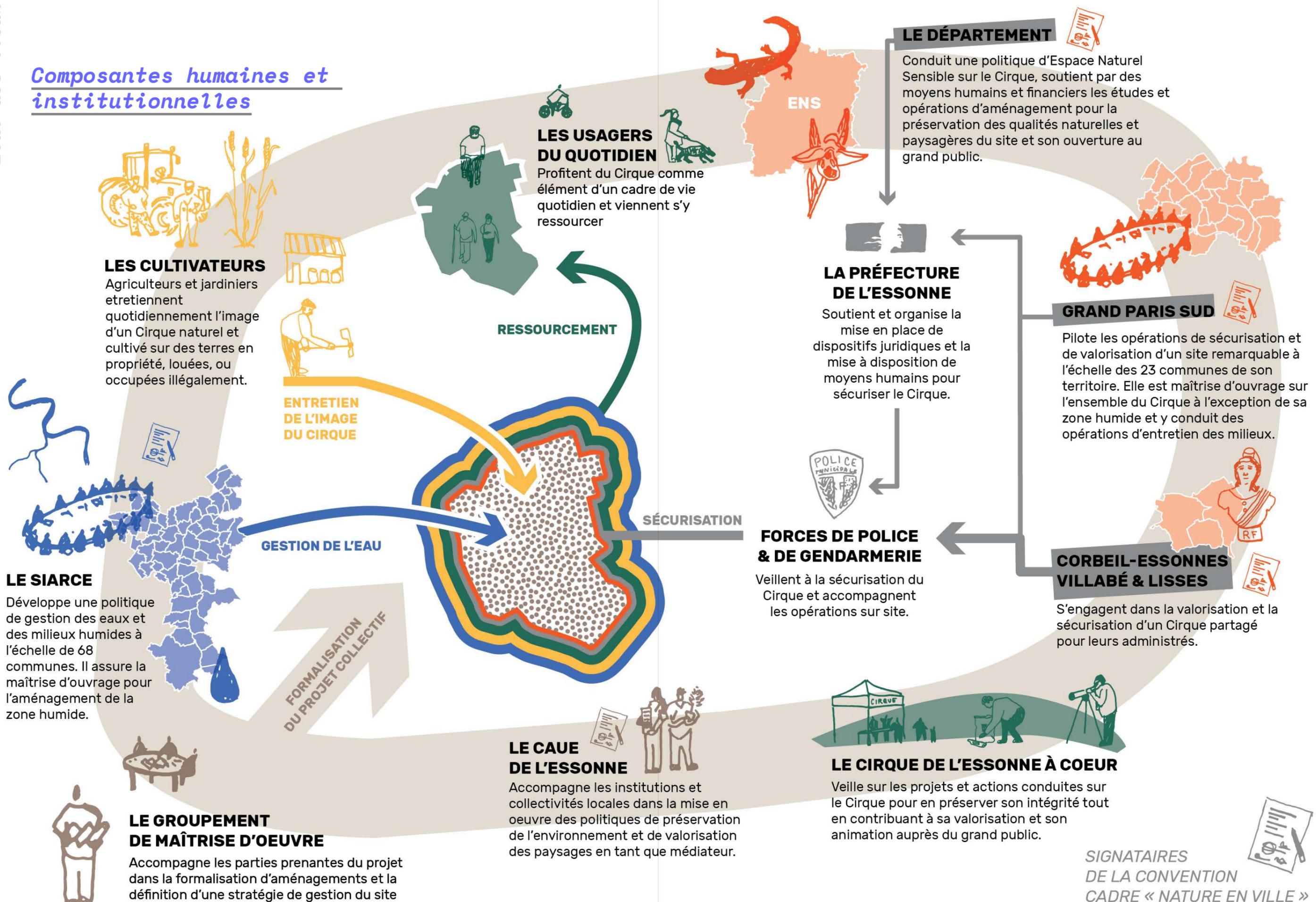
(source géoportail)

L'abandon agricole partiel du site va de paire avec l'évolution de l'urbanisation



Le Cirque, un élément atypique en contexte urbain
Composantes urbaines, naturelles et agricoles simplifiées

Composantes humaines et institutionnelles



LES CULTIVATEURS
Agriculteurs et jardiniers entretiennent quotidiennement l'image d'un Cirque naturel et cultivé sur des terres en propriété, louées, ou occupées illégalement.

LES USAGERS DU QUOTIDIEN
Profitent du Cirque comme élément d'un cadre de vie quotidien et viennent s'y ressourcer

LE DÉPARTEMENT
Conduit une politique d'Espace Naturel Sensible sur le Cirque, soutient par des moyens humains et financiers les études et opérations d'aménagement pour la préservation des qualités naturelles et paysagères du site et son ouverture au grand public.

LA PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
Soutient et organise la mise en place de dispositifs juridiques et la mise à disposition de moyens humains pour sécuriser le Cirque.

GRAND PARIS SUD
Pilote les opérations de sécurisation et de valorisation d'un site remarquable à l'échelle des 23 communes de son territoire. Elle est maîtresse d'ouvrage sur l'ensemble du Cirque à l'exception de sa zone humide et y conduit des opérations d'entretien des milieux.

CORBEIL-ESSONNES VILLABÉ & LISSES
S'engagent dans la valorisation et la sécurisation d'un Cirque partagé pour leurs administrés.

FORCES DE POLICE & DE GENDARMERIE
Veillent à la sécurisation du Cirque et accompagnent les opérations sur site.

LE CIRQUE DE L'ESSONNE À COEUR
Veille sur les projets et actions conduites sur le Cirque pour en préserver son intégrité tout en contribuant à sa valorisation et son animation auprès du grand public.

LE CAUE DE L'ESSONNE
Accompagne les institutions et collectivités locales dans la mise en oeuvre des politiques de préservation de l'environnement et de valorisation des paysages en tant que médiateur.

LE GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'OEUVRE
Accompagne les parties prenantes du projet dans la formalisation d'aménagements et la définition d'une stratégie de gestion du site

LE SIARCE
Développe une politique de gestion des eaux et des milieux humides à l'échelle de 68 communes. Il assure la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la zone humide.

GESTION DE L'EAU

FORMALISATION DU PROJET COLLECTIF

RESSOURCEMENT

ENTRETIEN DE L'IMAGE DU CIRQUE

SÉCURISATION

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION CADRE « NATURE EN VILLE »

Le plan programme initial

Relecture du plan programme validé

Le plan programme mis à jour par le CAUE de l'Essonne en 2017 a été validé par les signataires de la convention cadre «nature en ville». Ce programme très complet et exhaustif synthétise un travail fin auprès des acteurs du territoire.

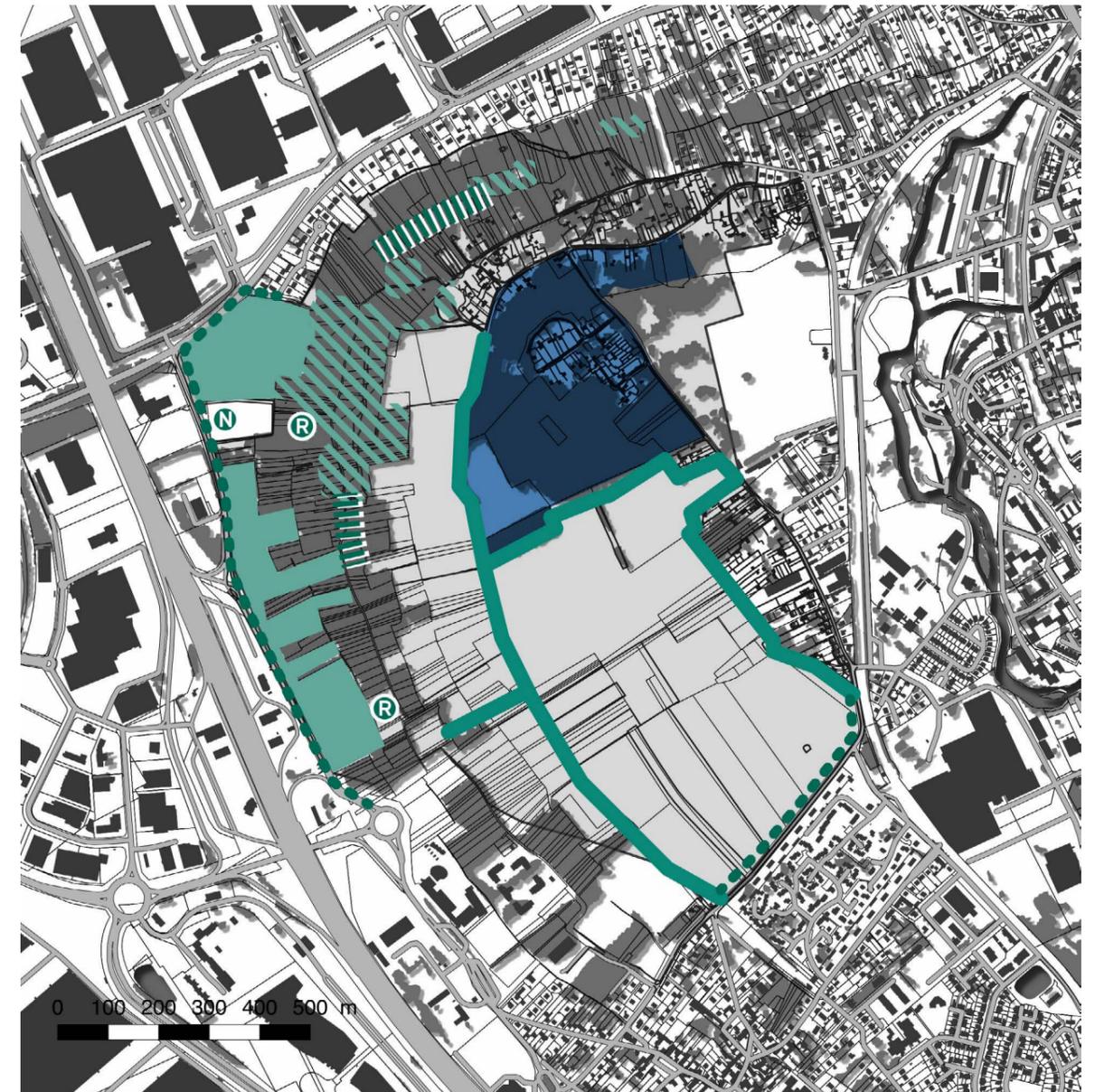
Néanmoins, ce programme doit désormais gagner en opérationnalité par son phasage, sa hiérarchisation et la réalité de ses aménagements. C'est l'objet de ces études préalables.

Sa relecture permet d'analyser le plan programme à travers le prisme de trois thématiques qui semblent essentielles à la concrétisation de cet espace urbain exceptionnel :

- La thématique naturelle
- La thématique agricole
- La thématique urbaine

Thématique naturelle

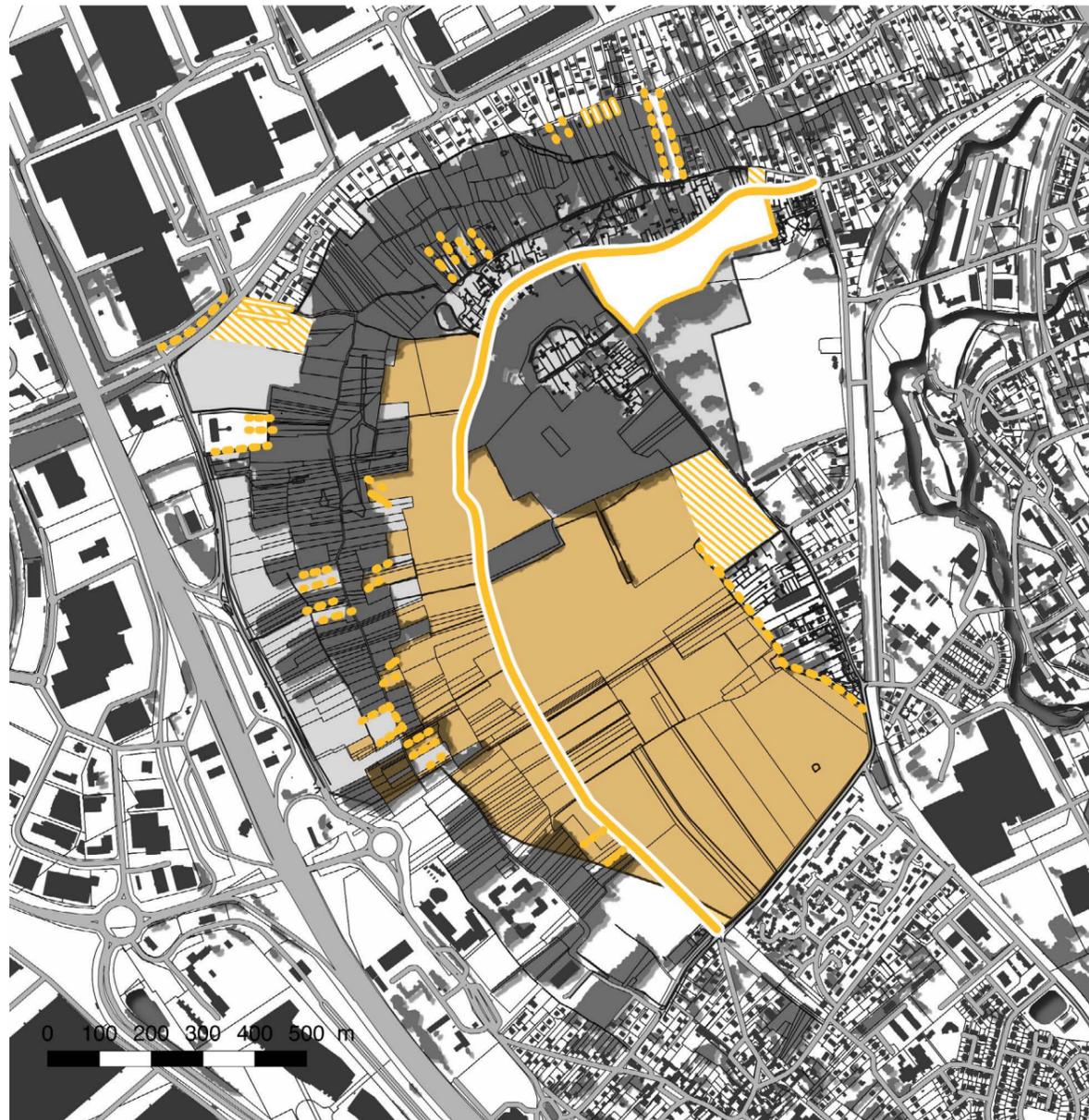
Géographie & biodiversité



-  Friche et pelouse à entretenir
-  Friche et pelouse à restaurer
-  Affleurement calcaire à dégager
-  Bande enherbée à créer
-  Verger et alignement de fruitiers à planter
-  Habitat humide à restaurer
-  Rucher à implanter
-  Nichoir et gîte à installer

Thématique agricole

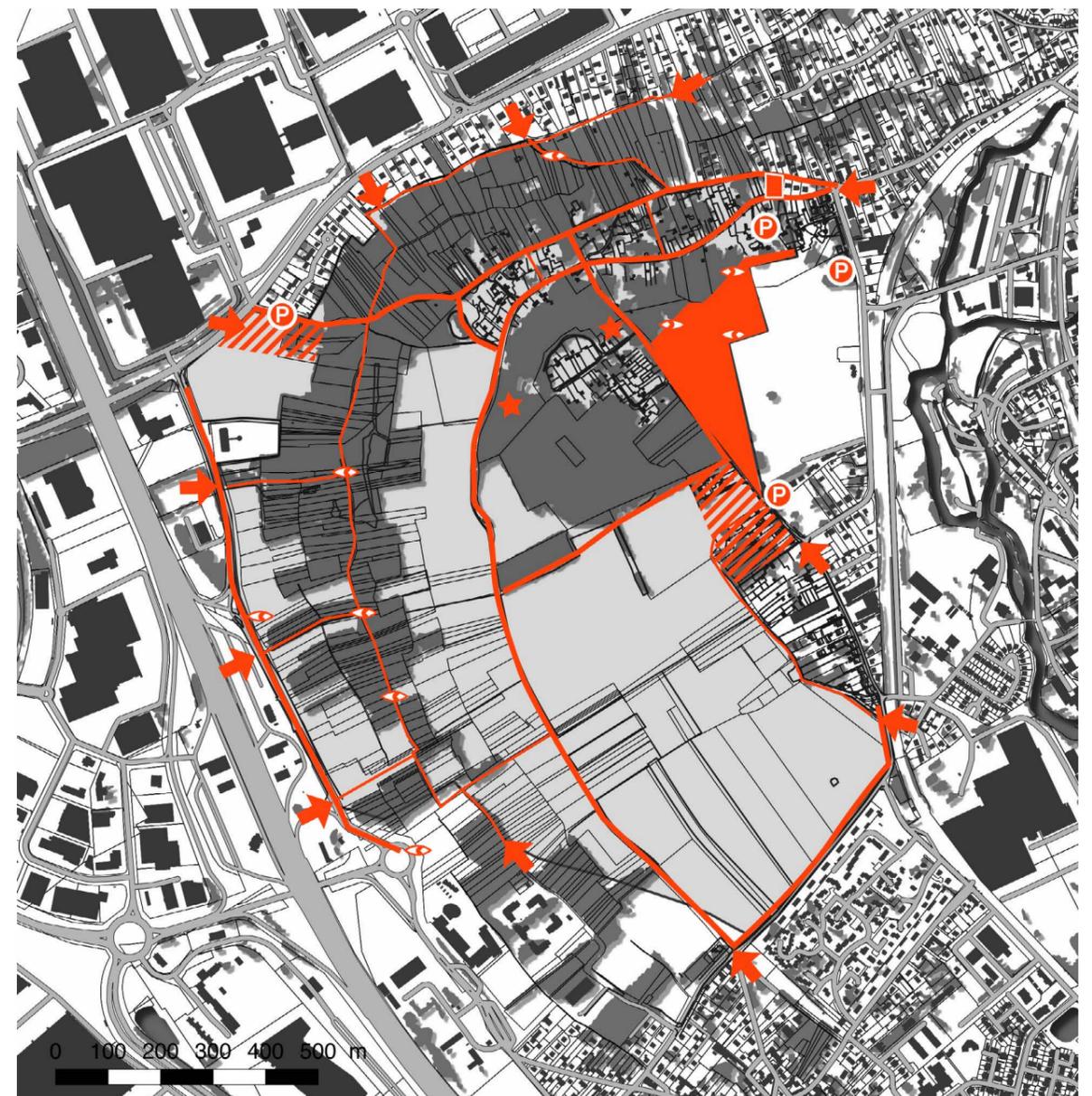
Gestion & patrimoine



-  Voie mixte à aménager
-  Terres agricoles à préserver (53ha)
-  Secteurs de développement des jardins familiaux et partagés
1 + 2 = 3 hectares potentiels
soit environ 40 + 110 = 150 parcelles potentielles
-  Espace dédié à l'installation d'une ferme maraîchère (3,8ha)
-  Vignoble à planter
-  Verger à planter

Thématique urbaine

Accessibilité & loisirs

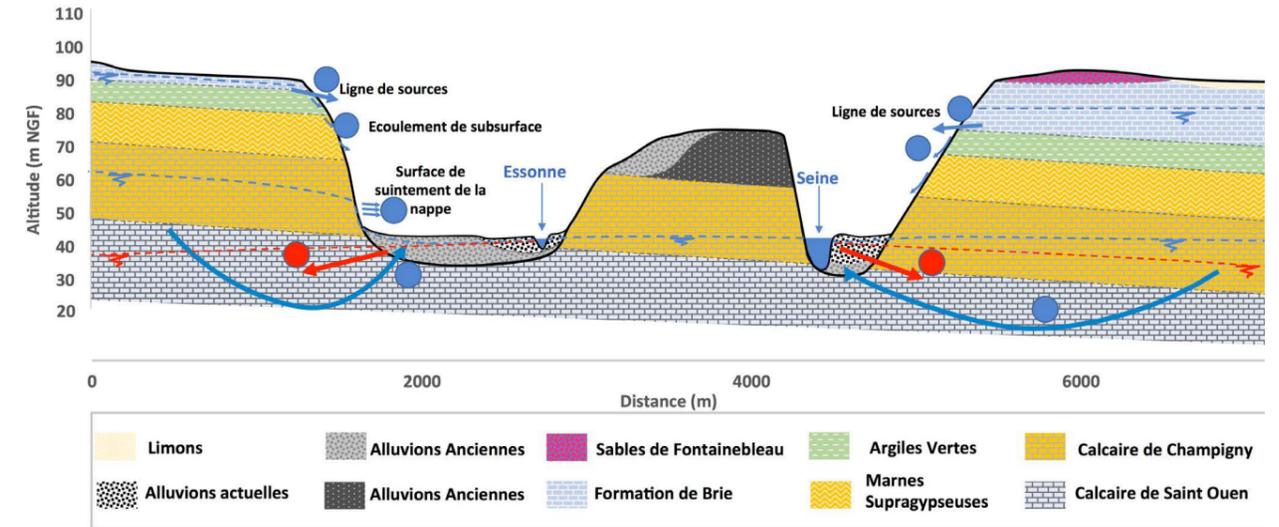


-  Cheminements principaux
-  Cheminements secondaire
-  Entrées
-  Stationnement à prévoir
-  Espace vert de loisirs
-  Jardins pédagogiques
-  Jardins familiaux
-  Point de vue à dégager
-  Plateforme d'observation

Préambule technique

L'étude du site et des nombreuses analyses et études existantes a permis de synthétiser des données techniques relatives ici. Elles regroupent autant d'éléments qu'il est nécessaire de garder en mémoire pour s'assurer de l'opérationnalité du programme.

1 - Fonctionnement hydrogéologique



2 - Hydromorphologie

Carte des risques d'inondation
D'après la carte des aléas de l'étude préalable à l'élaboration du PPRI de l'Essonne (2010) (restreinte aux secteurs attenants à la zone cœur)

Aléas faibles
 $H < 0,5m$

Aléas moyens à forts
 $0,5 m \leq H < 1,5 m$

Aléas forts
 $1,5 m \leq H$

Zone de mouillère repérée par Nicolas Pauwels, avec une progression par endroits

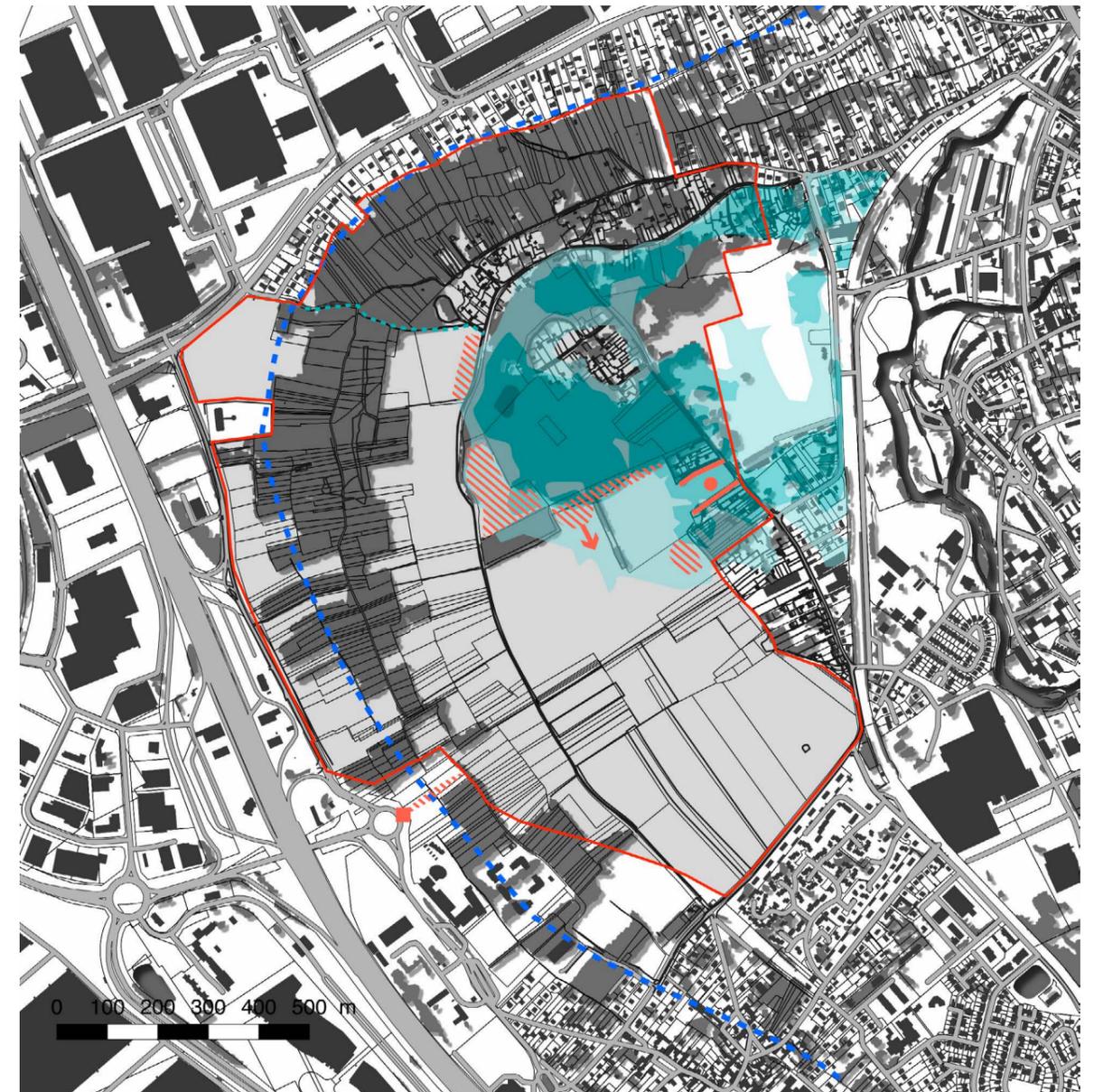
Zone de «terre grise» chargée de graviers et de glaises
(entretien N.Pauwels, 2018)

Exutoire des eaux de l'autoroute conduisant à la formation d'une ravine en contre-bas
(entretien N.Pauwels, 2018)

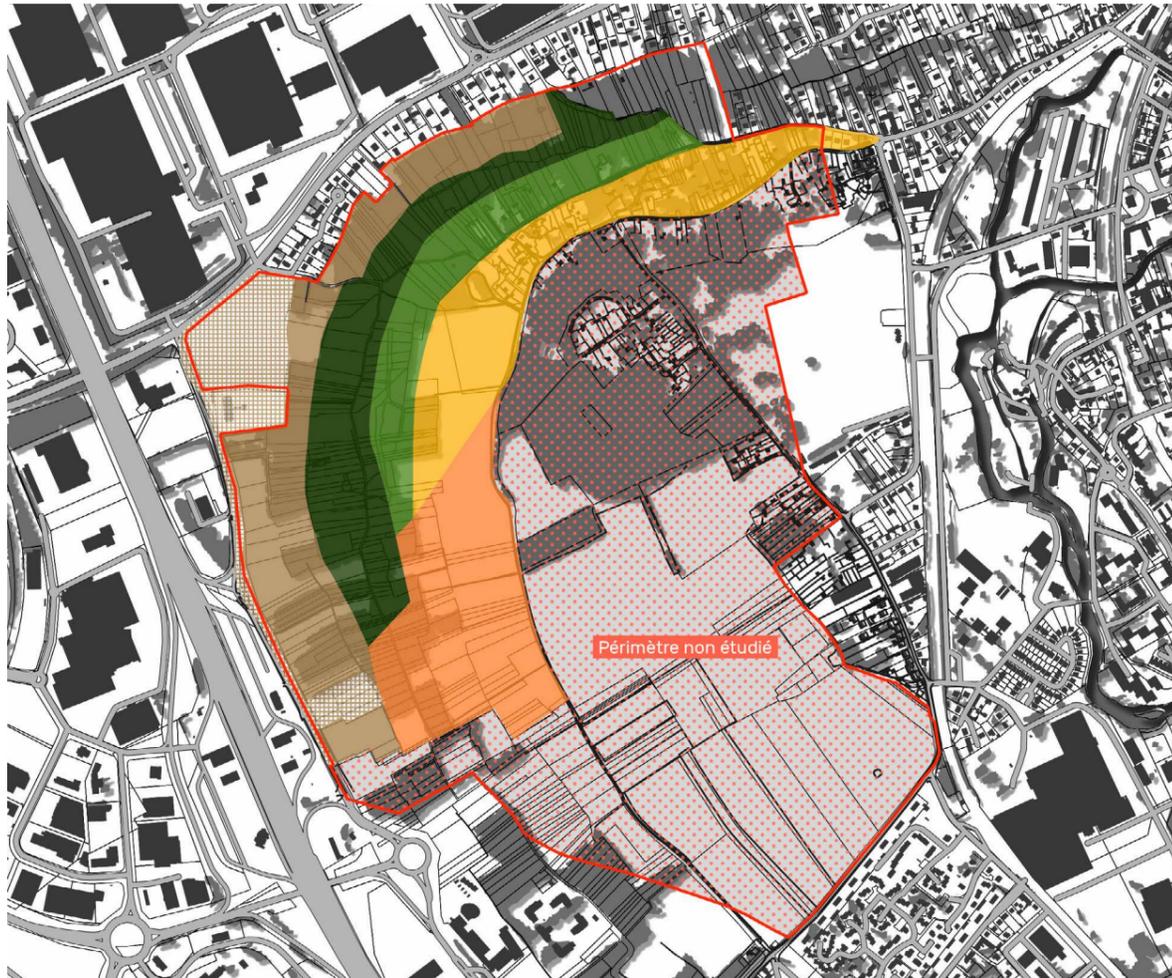
Fossé non entretenu
(entretien N.Pauwels, 2018)

Potentielle présence d'un ru
(étude de l'école de Versailles, non confirmée sur le terrain)

Ligne de source
(carte géologique et confirmation de terrain)



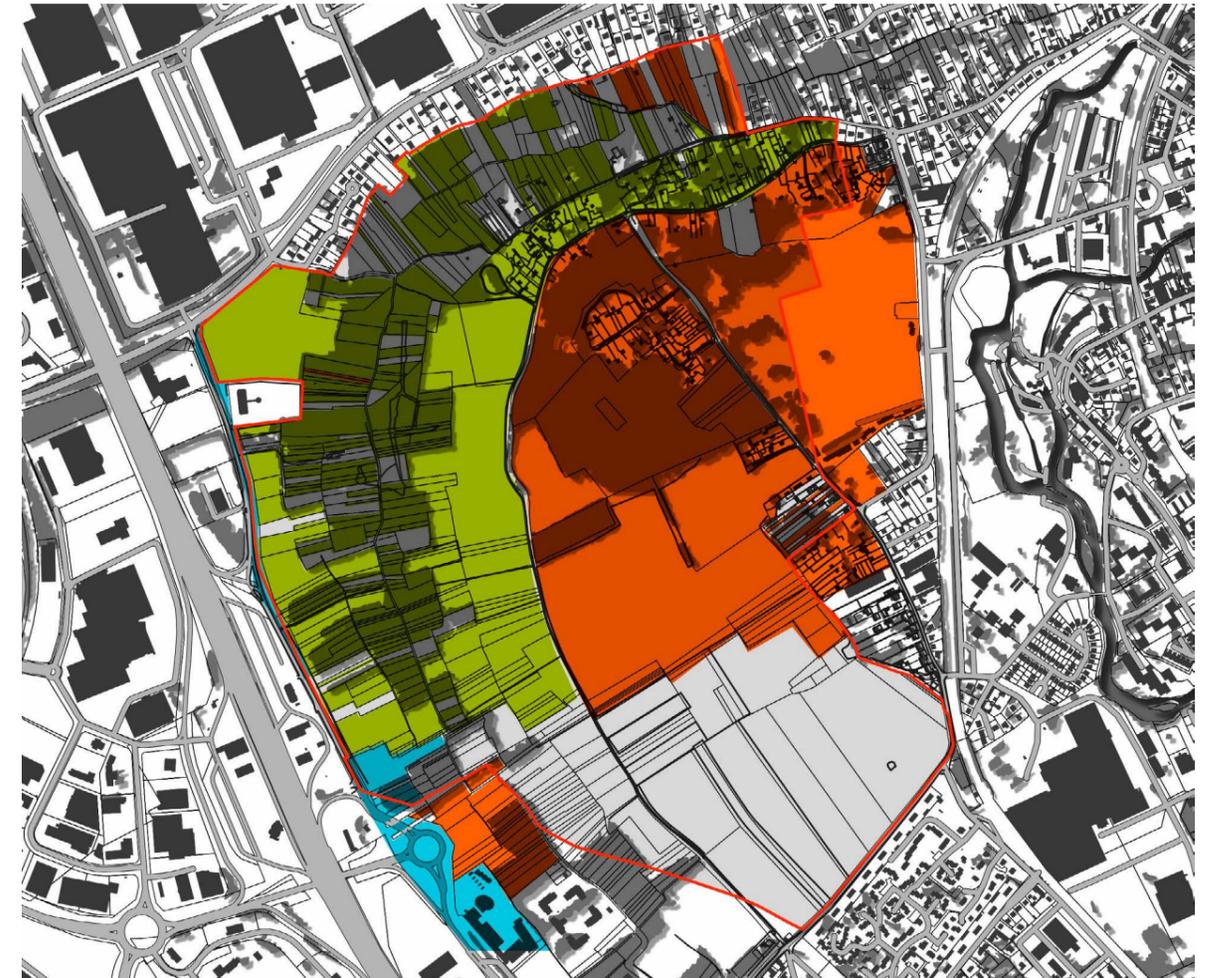
Les fonctionnements hydrogéologiques et l'hydromorphologie du site sont des données primordiales pour appréhender ses vocations potentielles. Elles ne sont pas immuables et peuvent être modifiées par une gestion ou des aménagements particuliers tels que l'aménagement de la zone humide ou la réhabilitation des fossés de drainage du coteau. Néanmoins, les caractéristiques telles que les lignes de sources, les résurgences de nappe, ou les zones considérées comme inondables sont des constantes qu'il est difficile d'inverser.



3 - Pédologie

Carte des sols d'après l'étude des sols et de la végétation du Cirque de l'Essonne, Sol Paysage (2000)

- A - Sol brun lessivé sur argiles à meulière**
 Sol pas ou peu calcaire, risque d'excès d'eau limité. Nécessité de préserver la fertilité physique du sol.
- Abis - Zones de sols modifiés par l'homme**
 Teneur élevée en calcaire et en argile dans tous les horizons. Horizon issu de la modification de A lors des travaux d'infrastructures attenants.
- B1 B2 - Association de sols bruns calcaires sur affleurement d'argile verte, de marne blanche, de travertin de Champigny**
 Sols superficiels (50cm), calcaires et très organiques en surface. Zones pentues sensibles à l'érosion à ne pas terrasser.
- C - Sols bruns calcaires sur formation de pente (colluvions)**
 Sols sur pentes limono-argileux chargés de calcaire ; sols profonds parfois chargés de matières organiques jusqu'en profondeur. Zones pentues sensibles à l'érosion, ne pas terrasser et maintenir un couvert arboré.
- D - Sol de colluvions de limons lessivés sur affleurements calcaires et alluvions organiques.**
 Sols profonds de colluvions peu ou pas calcaires, limono-argileux, haute fertilité et bonne réserve d'eau. Éviter le terrassement sur ces sols organiques et lourds sensibles à la compaction. Potentiel de fertilité très élevé.
- E - Sol brun calcaire d'alluvions et colluvions.**
 Sols organiques jusqu'en profondeur, très fertiles, réserve d'eau «inépuisable». Mêmes remarques que pour D sur le terrassement et la compaction.



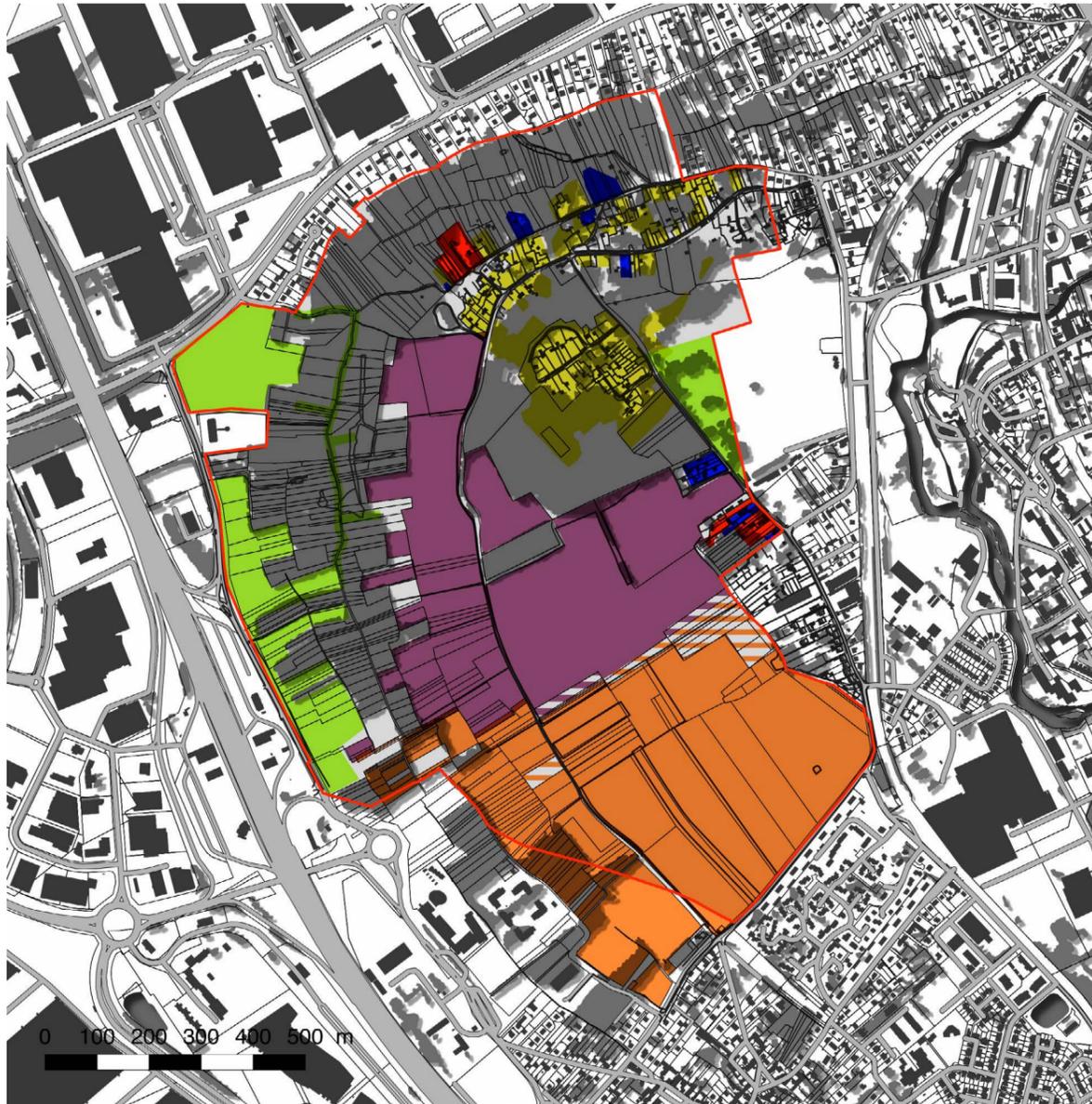
4 - Propriété foncière

Carte des propriétés publiques
D'après le Plan Programme (2017, p.72)

- Propriété départementale hors ENS
- Propriété intercommunale
- Propriété communale

La qualité des sols est une donnée à préciser par des analyses plus localisées. Cette étude partielle du site nous permet d'identifier des secteurs potentiellement fertiles : les terres du plateau et les terres de la vallée - quand celles-ci ne sont pas inondables - semblent les plus propices à la production agricole.

Les propriétés foncières actuelles du site sont des données qui définissent l'opérationnalité du projet à court terme. Effectivement, les terrains en propriété publique sont aménageables dès à présent et ne nécessiteront pas de démarche d'acquisition. La question du classement de ces terrains en domaine public est actuellement étudiée par Grand Paris Sud.



5 - Gestion actuelle du site

Carte de gestion d'après les entretiens menés, les baux agricoles et le plan de mitage réalisé par la CA GPS

Parcelles cultivées

Famille Pauwels (sur accord oral avec la commune de Corbeil-Essonnes & bail précaire avec Grand Paris Sud sur la commune de Lisses)

Jean François Isambert (sur parcelles privées appartenant au GFA des Bas Cornus)

Gestion publique

Prairies et cheminements maintenus ouverts par GPS (commune de Lisses)
Espace vert côtoyant le Stade Robinson, commune de Corbeil-Essonnes

Mitage

Jardins illégaux (10,3 ha)

Habitat ou jardin sur parcelles privées (1,1 ha)

Habitat à l'année à confirmer (1,2ha)

Le Cirque est un espace déjà entretenu par des acteurs publics, privés, légaux et illégaux, pouvant faciliter ou compliquer son ouverture au grand public. Certains acteurs sont à comprendre et à valoriser ; d'autres doivent être relocalisés pour encourager l'ouverture du site au plus grand nombre.

Valider l'opérationnalité du projet

Ces premières études ont permis de remettre en question quelques vocations émises dans le plan programme.

Au vu de l'inondabilité et des qualités diverses du sol du site, les parcelles dédiées à la culture situées sur des terrains inondables n'ont pas été retenues (sous réserve de l'évolution du fonctionnement hydraulique après les travaux sous maîtrise d'ouvrage SIARCE)

Le fonctionnement hydrologique de la nappe de Brie et la présence d'une ligne de source poussent à prévoir un travail particulier sur le couvert du coteau ainsi que la remise en place des fossés drainants afin de limiter l'érosion liée au ruissellement et la qualité des terres cultivées.

La présence de terrains privés ou d'habitats pérennes nécessitent un programme foncier relevant d'une autre temporalité. Ces terrains ne pourront accueillir des travaux d'aménagement à court terme.



Plan Programme :
Exploitation maraîchère
Problématiques techniques :
Secteur inondable

Plan Programme :
Jardin familiaux et partagés
Problématiques techniques :
Secteur inondable (mouillère)
Foncier non public en parti et habitat à l'année probable

Emplacement et programme prévus au plan programme incompatibles avec les contraintes techniques du site

Grandes dynamiques

Le Cirque de l'Essonne dessine un ancien méandre de la rivière éponyme qui s'écoule désormais en contre-bas. Elle a généré la première dynamique du site entre topographie, géologie, et présence de l'eau ; un site hautement marqué par sa géographie.

La deuxième est celle de l'histoire de la présence de l'Homme, commençant par l'investissement agricole du site, entièrement cultivé jusque dans les années 1950, lorsqu'une troisième dynamique vint s'ajouter aux deux autres. Il s'agit de la dynamique urbaine qui génère de la mise en place d'un réseau d'infrastructures structurant. Ces trois dynamiques doivent aujourd'hui être appréhendées en synergie pour porter les potentiels d'un nouvel urbanisme.

Dynamiques naturelles

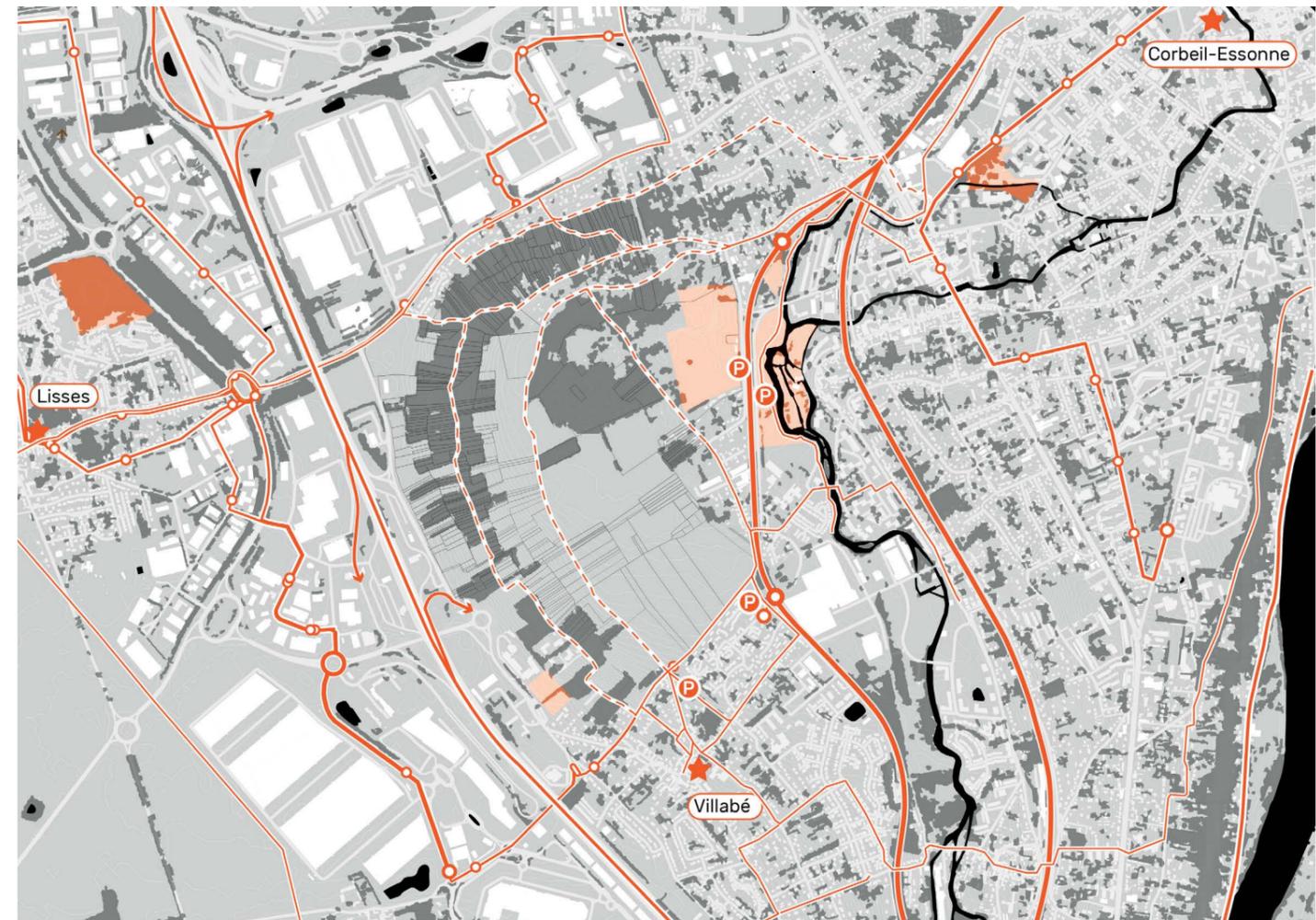
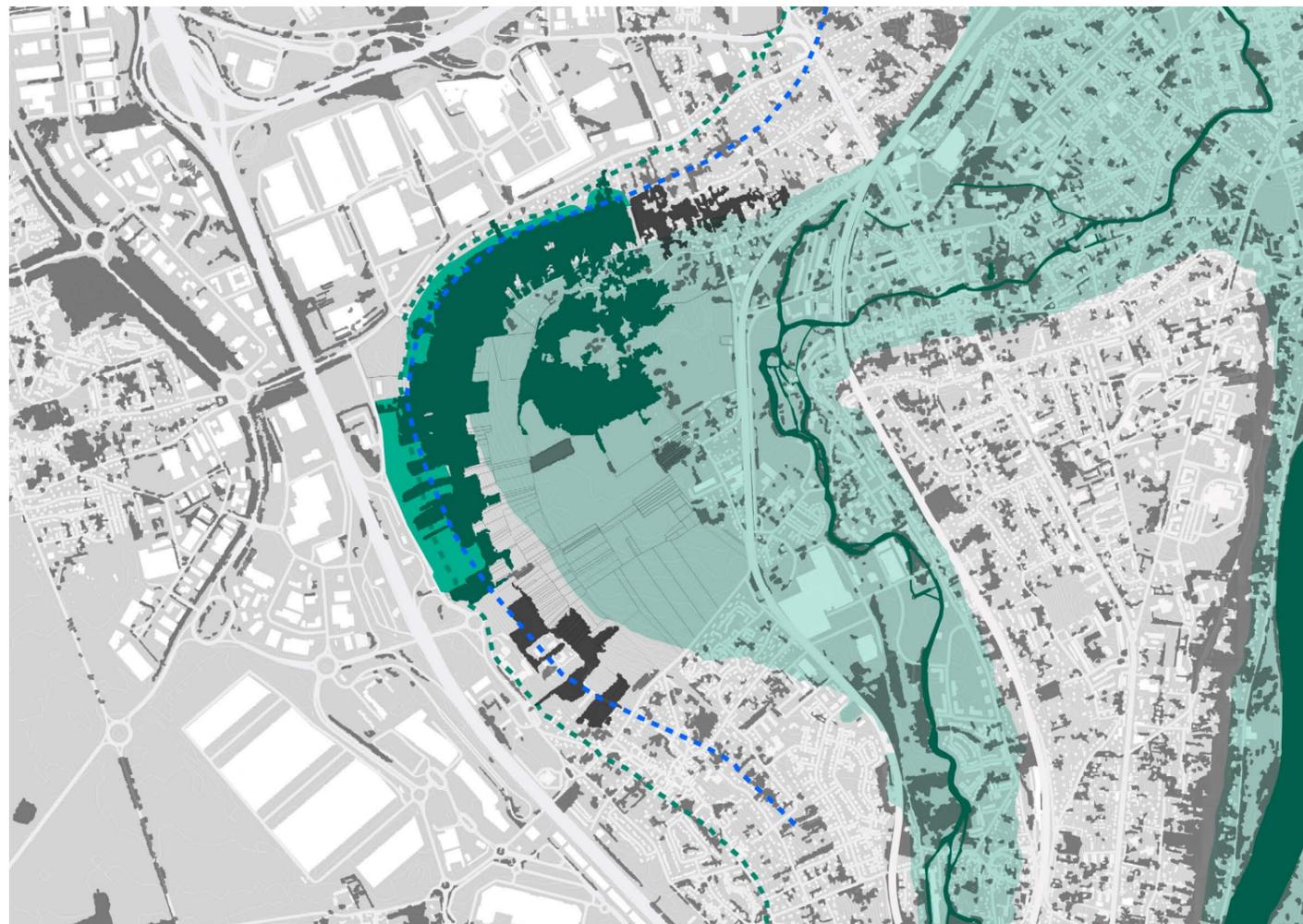
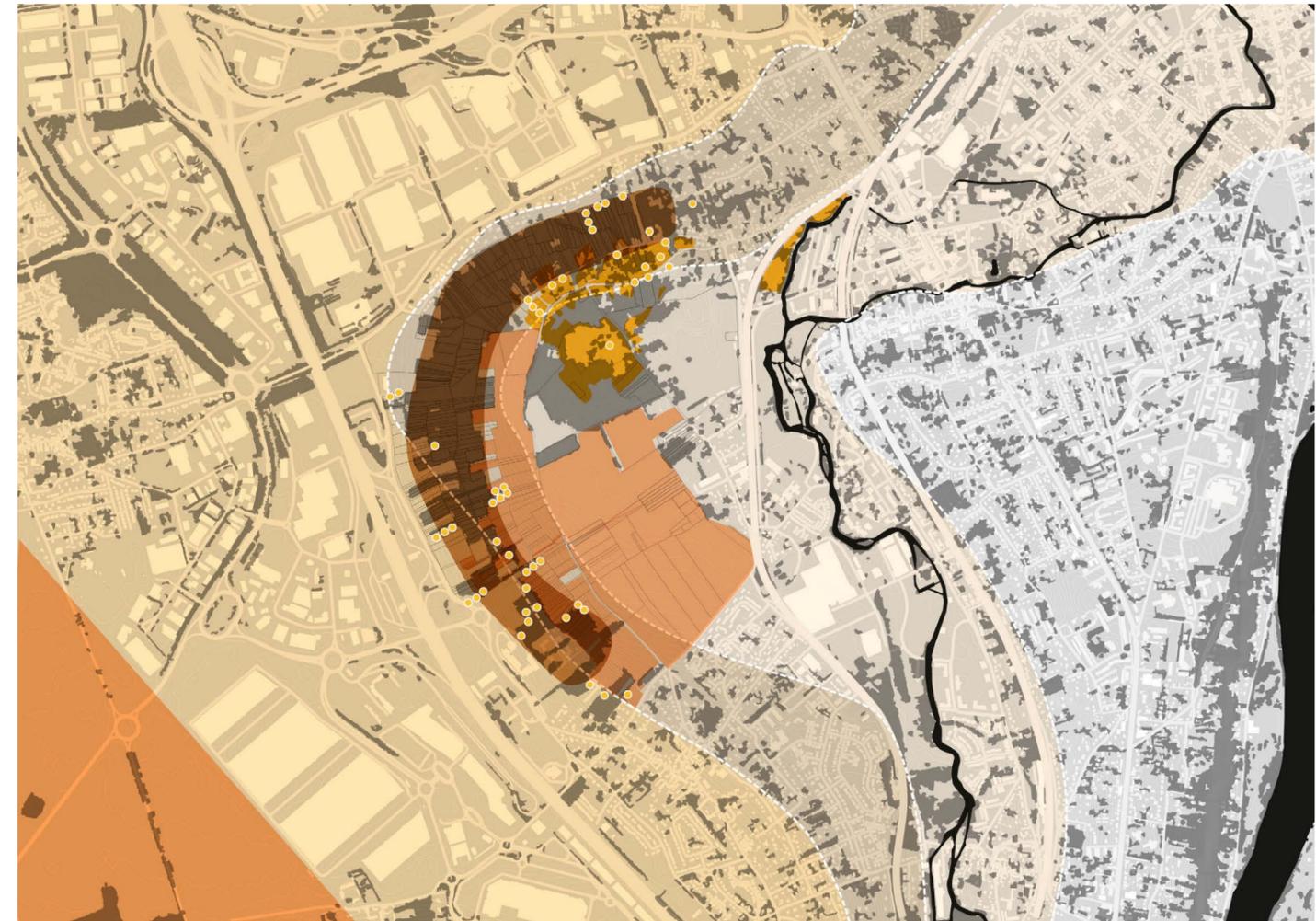
-  Rivières
-  Vallée / Plateau
-  Coteaux boisés
-  Milieux ouverts
-  Boisement de la zone humide
-  Ligne de sources

Dynamiques agricoles

-  Ensembles géologiques (plateau, coteau, plaine alluviale)
-  Présence d'anciens vergers
-  Présences d'ancien vignobles
-  Cultures vivrières
-  Grandes cultures céréalières

Dynamiques urbaines

-  Centres urbains
-  Équipements de loisirs
-  Transport en commun
-  Sorties de l'A6
-  PDIPR et Vélo Route
-  Parkings Existants



Grandes orientations

Orientations naturelles

Pour un Cirque naturel et riche en biodiversité

Le travail sur la préservation et la valorisation des milieux naturels du Cirque est au coeur du projet. La déprise agricole du site a créé un continuum boisé accentuant le coteau qui peut s'avérer un milieu naturel intéressant.

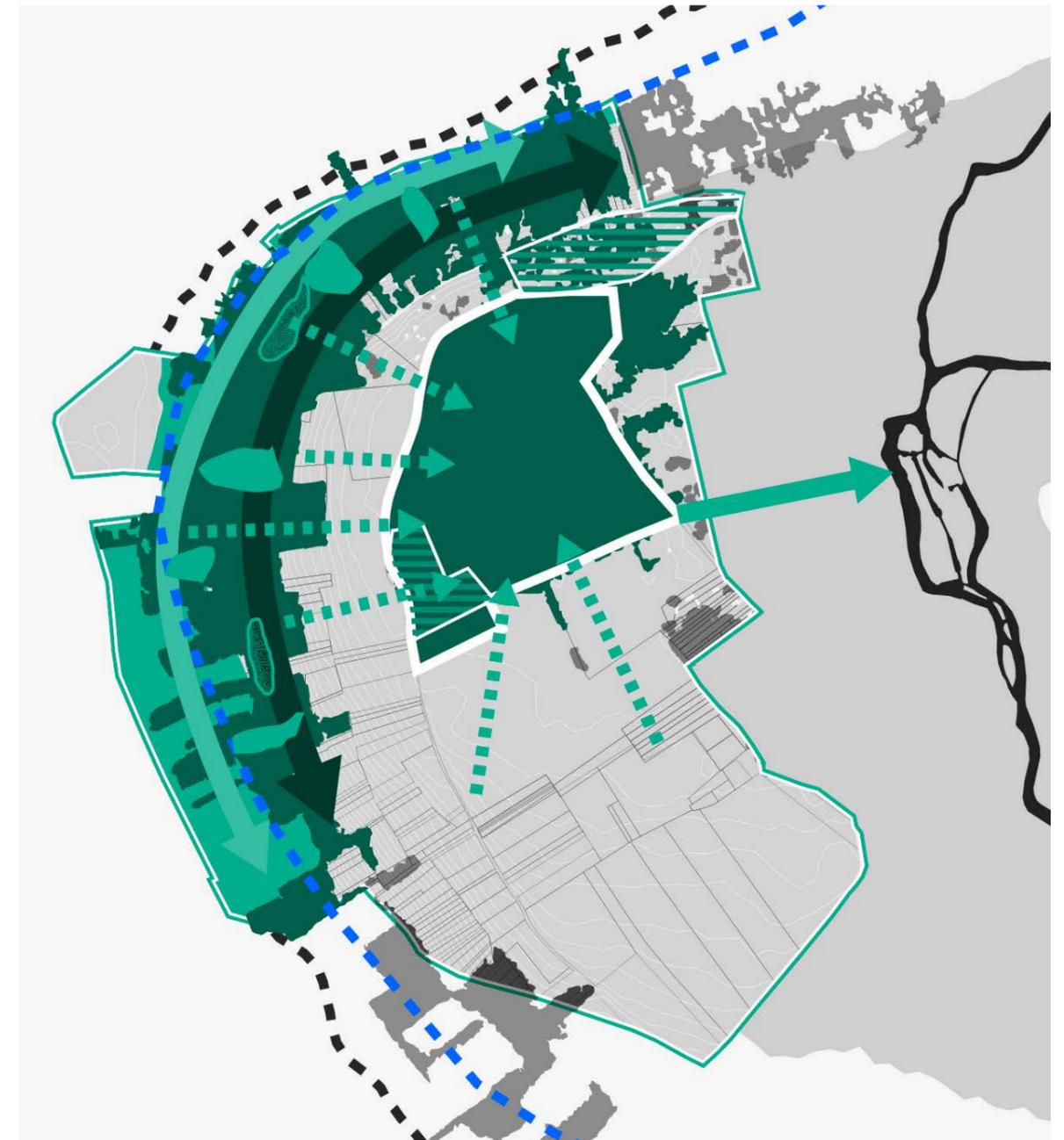
Néanmoins, il convient de préserver la particularité d'autres milieux comme les pelouses calcaires relevées sur le site. Ces espaces ouverts sont aujourd'hui entretenus par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Il s'agit à terme de pérenniser ces ouvertures et d'amplifier leur présence. En terme de réouverture du boisement, d'autres sites remarquables sont à découvrir comme les affleurements calcaires.

D'autre part, la ligne de source, d'où ressurgit l'eau de la nappe de Brie a bien été repérée sur le terrain. Un système de fossés drainants est encore visible bien que peu fonctionnel en raison d'un manque de gestion. Le projet devra nécessairement envisager la réhabilitation de ce réseau afin d'acheminer l'eau jusque dans la zone humide et ainsi structurer le site par la présence et la gestion de l'eau qu'elle soit de ruissellement ou de résurgence de nappe.

La zone humide, dépendant d'une maîtrise d'ouvrage SIARCE, est l'exutoire des eaux de ruissellement du site. Il s'agira de coordonner les aménagements pour définir le bon fonctionnement et la gestion hydraulique du site.

Il a également été repéré dans le secteur «zone humide» un espace ouvert humide aujourd'hui entretenu par monsieur Pauwels (fauche annuelle). Celui-ci devra garder sa singularité (seul milieu ouvert humide du Cirque) et sera valorisé dans sa situation d'interface entre milieu naturel et cultivé.



Orientations naturelles

-  Zone humide à restaurer (SIARCE)
-  Continuité écologique des coteaux boisés
-  Restauration et création d'un réseau de milieux ouverts
-  Gestion des ruissellements pour le bon fonctionnement de la zone humide et exutoire vers l'Essonne (sous réserve des diagnostics et des préconisations du SIARCE)
-  Espaces de prairie existants ou à créer
-  Affleurements calcaires

Orientations agricoles

Pour un Cirque productif et entretenu

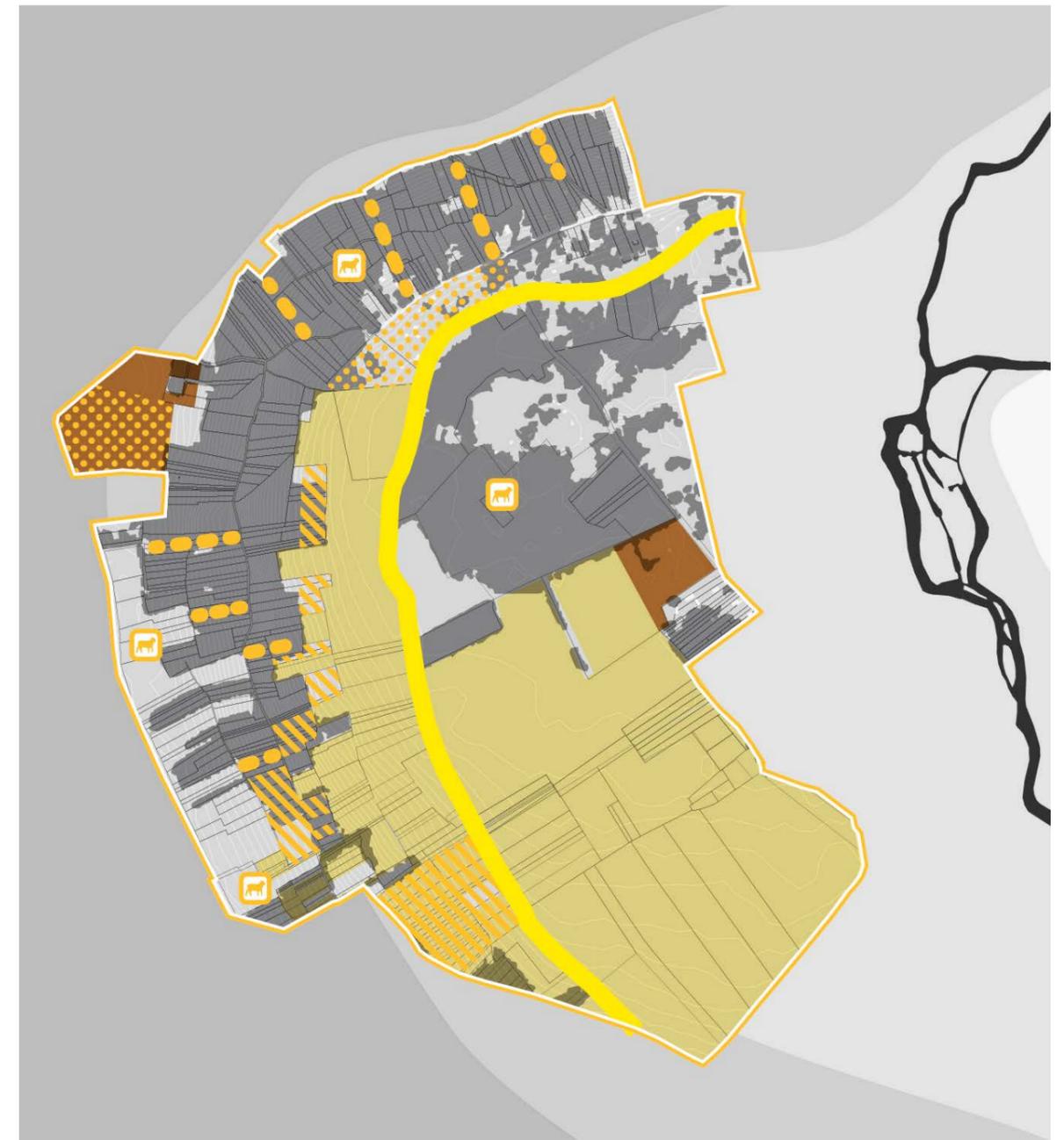
Le Cirque de l'Essonne a un passé agricole très important et renferme encore de nombreux cultivateurs (agriculteurs, jardiniers). En effet, la moitié du site est actuellement cultivée par deux agriculteurs orientés vers les grandes cultures céréalières. Ces cultivateurs ont permis, malgré la déprise agricole dans le Cirque, de préserver un espace ouvert et une présence productive sur le site. La pérennisation de cette agriculture passe tout d'abord par son soutien. Les accès aux terres devront être assurés dans la conception des cheminements. L'évolution des pratiques devra être encouragée afin de concilier les nouveaux usages urbains du site avec son économie agricole.

La déprise agricole du site a particulièrement eu lieu sur les coteaux, plus difficiles à cultiver, et des traces de ces anciennes occupations subsistent aujourd'hui : anciens arbres fruitiers perdus dans les boisements (recensement en cours de réalisation), vignes revenues à l'état sauvage... La réhabilitation de ces cultures propres aux coteaux accompagnant la création de nouveaux milieux naturels ouverts fait parti des ambitions du projet.

La demande en jardins partagés des villes de Corbeil-Essonnes et de Lisses trouve sa formalisation dans la mise en place de parcelles dédiées à cette pratique. Le projet devra accompagner la formation d'un organe de gestion. Une remarque est faite sur l'inondabilité des terres dédiées au plan programme à l'installation de jardins partagés à Corbeil-Essonnes. Il semble en l'état difficile de s'engager sur le potentiel de culture des terrains. La mise en place d'une activité agricole professionnelle sur Lisses sous réserve des résultats d'analyses de sols et des conditions d'installation d'un exploitant est à définir en accord avec toutes les parties prenantes (Communes, Département, Communauté d'Agglomération, exploitant, groupement potentiel de consommateurs locaux...).

Enfin, la gestion extensive des milieux ouverts par le pâturage est à envisager. En effet, le site propose une surface importante qui pourrait convenir à l'installation d'un troupeau mais des études sont à poursuivre sur les conditions de cette installation qui animerait le site par la présence animale et permettrait un allègement des surfaces à entretenir pour la communauté d'agglomération.

Toutes ces conditions d'installations et de gestions seront précisées lors des études d'avant projet (AVP).



Orientations agricoles

-  *Pérenniser les activités agricoles en place, encourager et soutenir leur transition vers des pratiques environnementales*
-  *Accès mixte*
-  *Aménager des jardins partagés*
-  *Secteurs propices à l'installation d'une exploitation agricole (maraichage, arboriculture) inscrit dans une dynamique locale*
-  *Secteurs propices au développement de cultures arboricoles ou viticoles*
-  *Principes d'alignements de vergers à dégager ou replanter dans le coteau pour ouvrir des vues depuis le plateau*
-  *Mettre en place un pâturage extensif des milieux naturels et cultivés à l'échelle du Cirque*

Orientations urbaines

Pour un Cirque accessible, visible et pédagogique

La question de l'accessibilité au site est centrale. En effet, le Cirque souffre actuellement du peu de possibilités de le traverser et de s'y arrêter pour profiter de cette nature en ville exceptionnelle.

Des espaces de transition permettant l'entrée dans le site sont prévus : ils permettent de proposer des espaces publics de ressourcement quotidien aux habitants voisins. Le lien avec l'urbain est aussi celui de l'accès automobile : ces espaces devront comprendre des aires de stationnement de petites tailles en tenant compte des offres existantes extérieures au site.

Le réseau de cheminements permet la promenade à travers le site et ses différentes entités. Il est hiérarchisé : deux grands chemins principaux assurent un accès cycle et piéton depuis les trois communes et se raccorderont aux grands itinéraires départementaux et même nationaux. Un réseau de chemins secondaires permet d'arpenter le site et de proposer des boucles à différentes échelles.

Une piste cyclable longeant la départementale 260 à l'ouest du site est prévue afin de désenclaver toute cette lisière avec les zones d'activité.

Des points de vue depuis l'extérieur du site seront à dégager afin de percevoir la topographie singulière et les composantes du site depuis les hauts de coteaux (ouverture de cones de vue dans les boisements) et depuis les parties urbanisées.

L'espace du coeur situé sur un périmètre sous maîtrise d'ouvrage SIARCE est en interface avec les espaces cultivés et les espaces naturels et est desservi par un cheminement principal. Il semble adéquat pour accueillir une structure de pédagogie et d'observation des paysages (belvédère) et de la biodiversité qui pourrait également jouer un rôle de repère central entre la tour hertzienne et la cité ouvrière Darblay de Villabé.

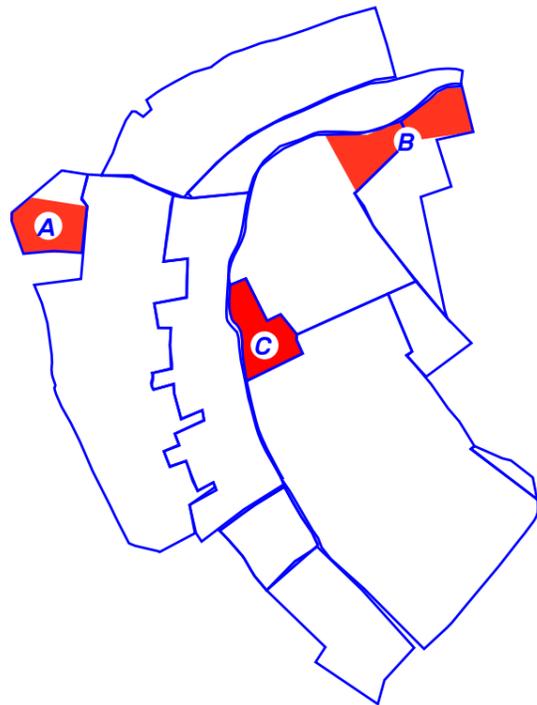


Orientations naturelles

-  Entrées principales
-  Cheminements principaux
-  Entrées secondaires
-  Cheminements secondaires
-  Espaces d'accueil et de transition
-  Stationnement à prévoir
-  Espaces de transition secondaires
-  Espace pédagogique du coeur
-  Point de vue à créer

Le Cirque de l'Essonne, une pièce urbaine d'une autre nature

Changement de vocation de certains site



A - Secteur Entrée de Lisses :

Plan programme : Espace naturel

Programme actuel : Installation d'un exploitant agricole sur les prairies fauchées selon la qualité du sol.

B - Secteur inondable :

Plan programme : Installation d'une exploitation agricole type AMAP

Programme actuel : L'inondabilité de l'espace compromet la production agricole. Il constituera un espace naturel en mettant l'accent sur la pédagogie sur l'entrée de Corbeil-Essonnes

C- Secteur du cœur :

Plan programme : Zone Humide (Maîtrise d'ouvrage SIARCE)

Programme actuel : La vocation naturelle du site doit primer (espace ouvert humide unique sur le site), il est néanmoins proposé d'accentuer la vocation pédagogique du site. Ce cœur du site doit aussi avoir un rôle de repère et de représentation (structure belvédère)



Récapitulatif des trois orientations thématiques

- Orientation naturelle
- Orientation agricole
- Orientation urbaine

La synergie des trois orientations crée la richesse du site. La valorisation et la création de différents milieux naturels accompagnent la reconnaissance et la mise en place d'une agriculture respectueuse du site et des usagers. La mise en place d'une accessibilité pour le plus grand nombre vient raccorder le Cirque aux villes qui l'entourent pour créer un vrai morceau de ville, non habité, mais offrant la diversité nécessaire à l'urbanisme de demain.

Programme et enjeux

Composition du site en 13 secteurs

La décomposition du site en secteurs de projets permet de visualiser le site comme un ensemble de projets cohérents et en synergie qui peuvent se penser de manière autonome et phasée dans le temps.

Selon des variables comme la géographie, le paysage, la gestion actuelle et future, la vocation du site, le phasage pressenti, nous avons défini 13 secteurs.

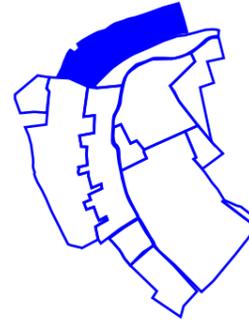
Les enjeux, le programme et les orientations projectuelles de chaque secteur sont détaillés ci-après.



13 secteurs composent le Cirque de l'Essonne :

1. *Le coteau Nord*
2. *La pointe de Lisses*
3. *Le parc de la Butte*
4. *La zone humide*
5. *L'entrée Fernand Laguide*
6. *Le bassin de Villabé*
7. *La plaine des cultures*
8. *L'entrée de Villabé*
9. *Les prairies du coteau*
10. *Le coteau cultivé*
11. *Le coeur du Cirque*
12. *Le coteau ouest*
13. *L'entrée de Lisses*

Secteur 1 : Le coteau Nord



Enjeux

Mitage, enrichissement, relation avec l'habitat en lisière, cheminement dans la pente, perception de la présence du site depuis la route de Corbeil.

Programme



- Identifier les **pelouses calcicoles** en fermeture pour les garder ouvertes en mobilisant la filière élevage
- Donner à voir les **affleurements calcaires** repérés



- Identifier les traces d'**anciens vergers** et de **vignes** et permettre leur reconstitution



- Communiquer sur la présence du site depuis la route de Corbeil
- Penser et matérialiser les **accès** depuis la piste cyclable et piétonne
- Faire valoir et aménager le **passage jusqu'au sentier** des Longaines
- Réhabiliter les **cheminements** (sentier des Longaines, chemins dans la pente)
- Ouvrir des **vues sur le Cirque** depuis le haut de coteau
- Formaliser la **lisière** pour le passage du public en tenant compte de la présence des **parcelles résidentielles** privées



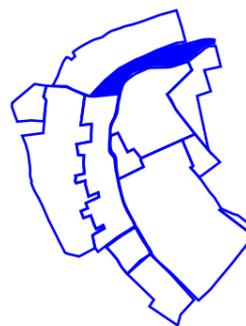
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 2 : La pointe de Lisses



Enjeux

Mitage, délocalisation, jardin pédagogique, chemine-
ments principaux, qualité des sols, gestion du ruisselle-
ment

Programme



- **Déboiser** en tenant compte de la qualité des sujets et de la **sécurité du site**
- Concevoir la **lisière avec la zone humide** en limitant les accès et en permettant la compréhension du milieu



- Étudier la possibilité d'installer une **exploitation agricole** sur le long terme en maraîchage sous réserve d'une étude de sols approfondie (3 ha)



- **Empêcher les réinstallations illégales** tout en permettant l'**utilisation de l'espace par les citoyens** (sécurisation)
- Aménager des **cheminements** principaux (accessible cycle et entretien) et secondaires



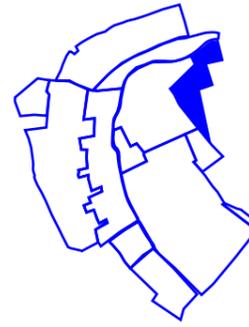
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 3 : Le parc de la Butte



Enjeux

Mitage, aire de loisirs, ouverture du stade, relation avec la zone humide, inondation, point de vue

Programme



- **Déboiser** en tenant compte de la qualité des sujets et de la **sécurité du site**
- Concevoir la **lisière avec la zone humide** en limitant les accès et en permettant la compréhension du milieu
- Créer une **zone humide pédagogique** accessible au public



- Faire de la butte existante un **espace vert pédagogique** en relation avec la zone humide
- Créer des **espaces de jeux**, de loisirs, en relation avec le stade
- Aménager des **accès** vers la voie des roches Saint Jean en tenant compte des volontés de fermetures/ouvertures du stade



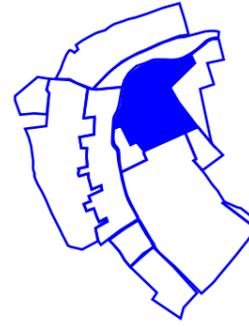
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 4 : La zone humide



Enjeux

Mitage, renaturation, sécurisation peupleraie

Préconisations



- Programme SIARCE à venir



- Envisager une gestion extensive par le **pâturage**



- Créer un **passage** au travers de la zone renaturée sans aller à l'encontre de la vocation naturelle du site



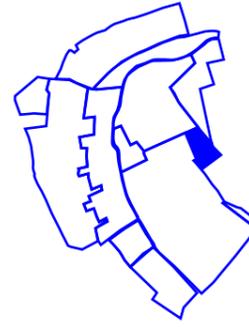
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 5 : L'entrée Fernand Laguide



Enjeux

Mitage, habitat à l'année, jardins familiaux, entrée du site

Programme



- Étudier la demande en **jardins partagés** et poursuivre l'installation de jardins en tenant compte des **problématiques liées à l'eau** (mouillère)



- Recenser les habitants et étudier leur **délocalisation**
- Créer une **entrée** et des **vues** depuis la rue Fernand Laguide
- Permettre le **passage** entre les terres cultivées et le secteur 5 en tenant compte de la contiguïté avec les parcelles privées.



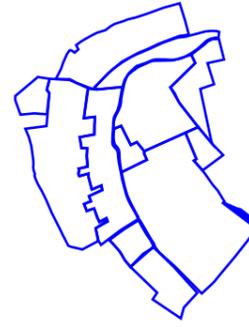
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 6 : Le bassin de Villabé



Enjeux

Bassin de rétention, lisière, fonds de parcelles, entrée du site

Préconisations



- Créer un bassin de rétention à ciel ouvert au faible dénivelé (programme SIARCE en cours d'étude) entouré d'**espaces publics quotidiens** profitant du point de vue sur le Cirque
- Aménager les **lisières** du site en tenant compte de la présence des fonds de **parcelles privées**



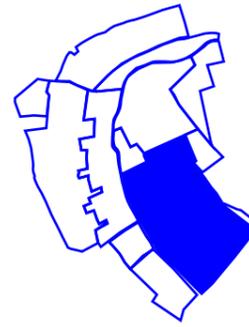
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 7 : la plaine des cultures



Enjeux

Gestion agricole, qualité des sols

Programme



- Améliorer le **fonctionnement hydrogéologique** (complémentaire avec le projet SIARCE)



- **Préserver et accompagner l'agriculture et ses évolutions**
- Concilier l'activité agricole et les **nouveaux usages urbains** (promenades et haltes)



- Aménager les **cheminements** en conciliant les **usages agricoles et urbains** afin de garantir l'**accès aux agriculteurs**



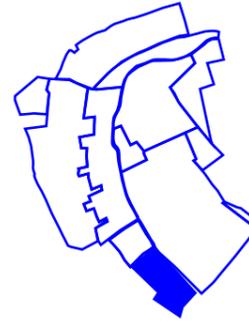
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 8 : L'entrée de Villabé



Enjeux

Gestion agricole, programmation urbaine (Villabé), accès au Cirque

Programme



- Aménager les **cheminements** en conciliant les **usages agricoles et de loisirs**
- Créer un **cheminement** en haut de parcelle (Nord)
- Aménager l'**entrée principale** du Cirque en tenant compte des **projets limitrophes**
- Prévoir des possibilités de **stationnement** sur le chemin des Bas Cornus



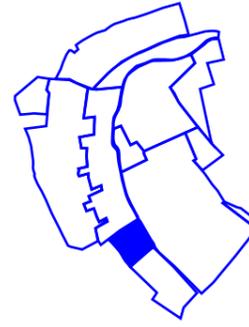
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 9 : Les prairies du coteau



Enjeux

Gestion agricole, qualité des sols, maîtrise des ruissellements

Programme



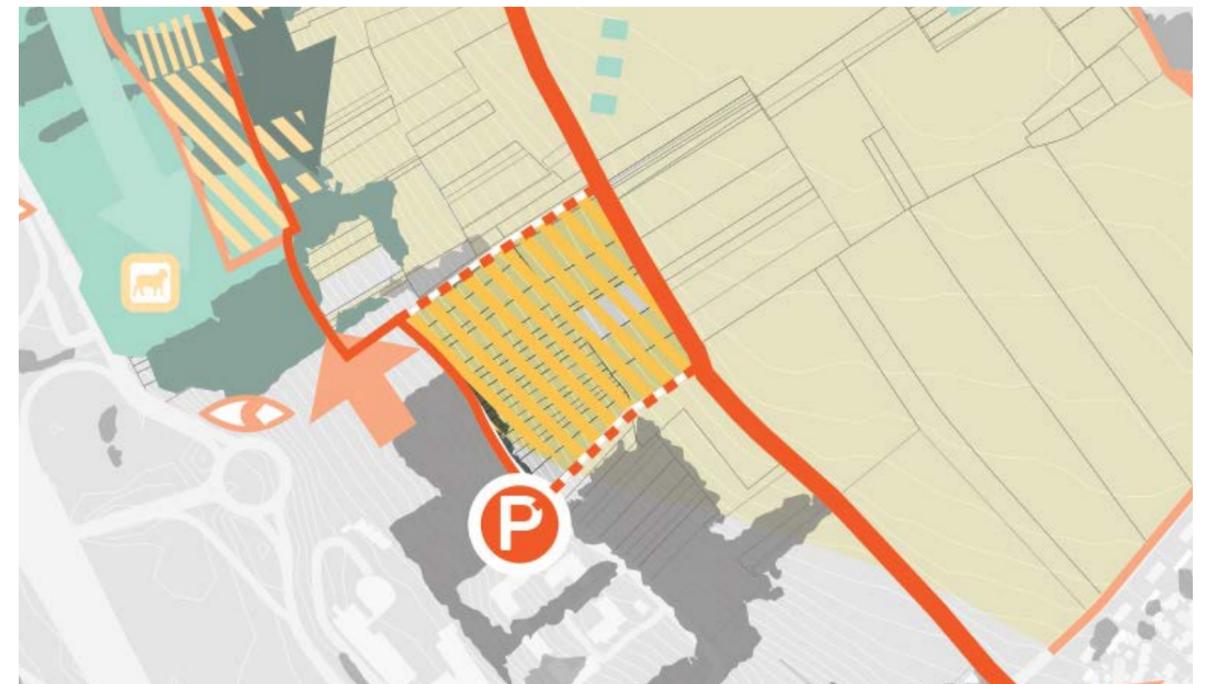
- **Préserver et accompagner l'agriculture et ses évolutions**
- Secteur propice à la **viticulture** selon conditions à préciser avec Mr Isambert



- Aménager les **cheminements** en conciliant les **usages agricoles et de loisirs**
- Ménager un **point de vue** depuis le rond point du Requin
- Réhabiliter le **cheminement** en haut de parcelle (Nord) et dans la continuité du chemin des bas cornus



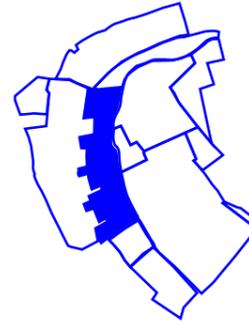
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 10 : Le coteau cultivé



Enjeux

Gestion agricole, qualité des sols, maîtrise des ruisselle-
ments

Programme



- Comprendre et améliorer le **fonctionnement hydrogéologique** pour **pérenniser et diversifier les cultures** du Cirque



- **Préserver et accompagner l'agriculture et ses évolutions**
- **Concilier l'activité agricole** et les nouveaux **usages urbains** (promenades et haltes)



- Aménager les **cheminements** en conciliant les usages agricoles et de loisirs
- Concilier un **passage à travers les cultures**



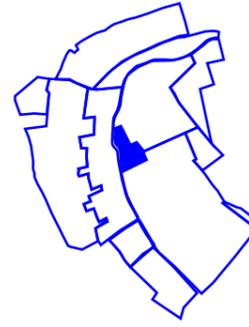
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur

- Orientation naturelle
- Orientation agricole
- Orientation urbaine

Secteur 11 : Le coeur du Cirque



Enjeux

Gestion agricole, qualité des sols, milieu humide ouvert, coeur du Cirque

Programme



- Préserver les **qualités et les particularités écologiques** du site
- Maintenir l'**espace humide ouvert**



- Aménager les **cheminements** en conciliant les usages agricoles et de loisirs
- Créer un **observatoire** de la zone humide (belvédère, plateforme)
- Créer une **structure repère** au coeur du Cirque



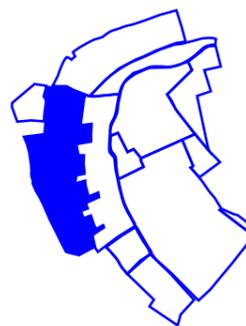
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 12 : Le coteau Ouest



Enjeux

Friche arbustive, continuité boisée, ruissellement, érosion, point de vue, pelouse calcicole

Programme



- **Diversifier** les plantations dans les coteaux en mettant en place un **plan de gestion** à long terme (vieillessement du boisement, réouverture, boisement arbustif)
- Donner à voir les **affleurements calcaires** repérés



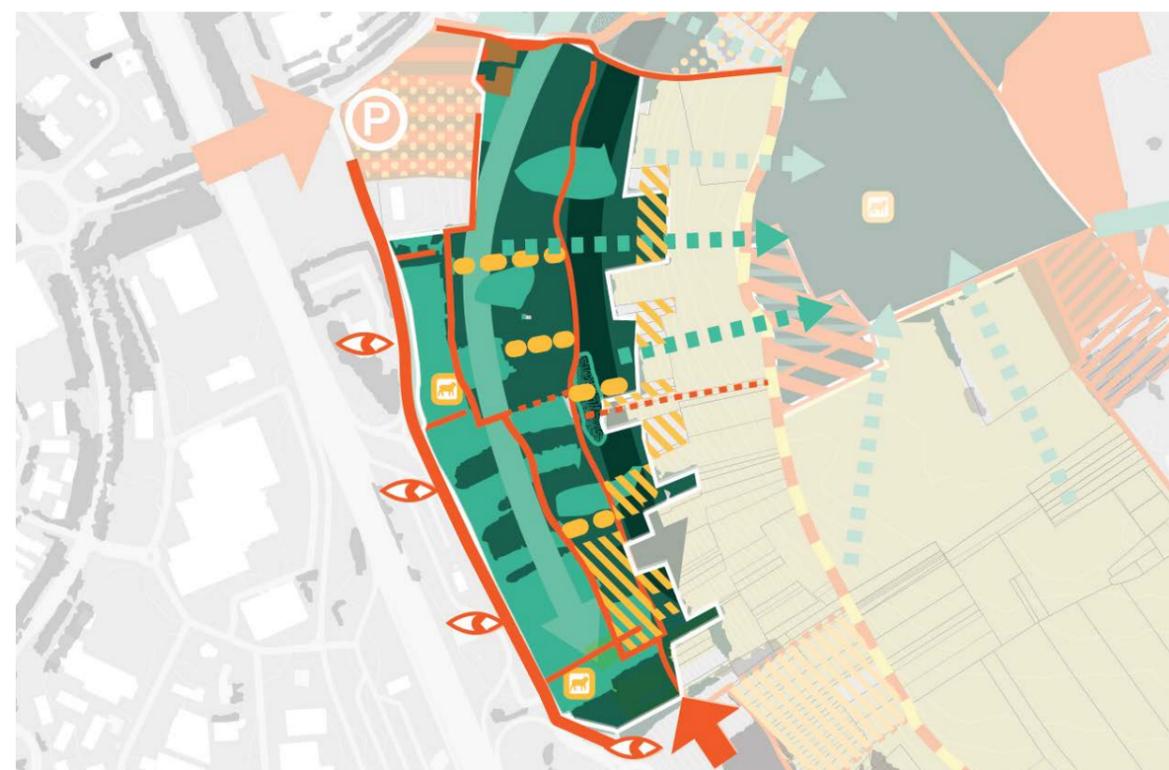
- Garder les **pelouses calcicoles** ouvertes et en ouvrir de nouvelles (mise en place de pâturages)
- Identifier les traces d'anciens **vergers ou vignes** et permettre leur reconstitution



- Conforter les **cheminements** en place et créer une continuité et des boucles d'itinéraires à travers le site
- Ouvrir des **points de vue** depuis la D260
- Créer des **clairières et des points de vue** depuis le coeur du coteau
- Aménager une **continuité cyclable et piétonne** le long de la RD 260



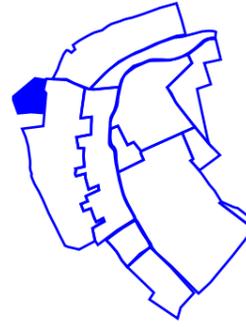
État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Secteur 13 : L'entrée de Lisses



Enjeux

Jardins partagés, production locale, accès, accueil, entrée, espace public quotidien

Programme



- Mettre en place des **jardins partagés** (commune de Lisses)
- Installer une **exploitation agricole** en maraîchage sous réserve d'une étude de sols approfondie (2,3 ha)



- Aménager un **espace public quotidien** et **d'accueil** pour les visiteurs plus ponctuels (stationnement, information, haltes)



État existant - photographie aérienne 2016



Extrait du schéma directeur



Méthodologie & planning

Phasage schématique

Des occupations illégales ont été constatées sur le site. L'ensemble des parties prenantes du projet s'accordent sur l'urgence d'une intervention.

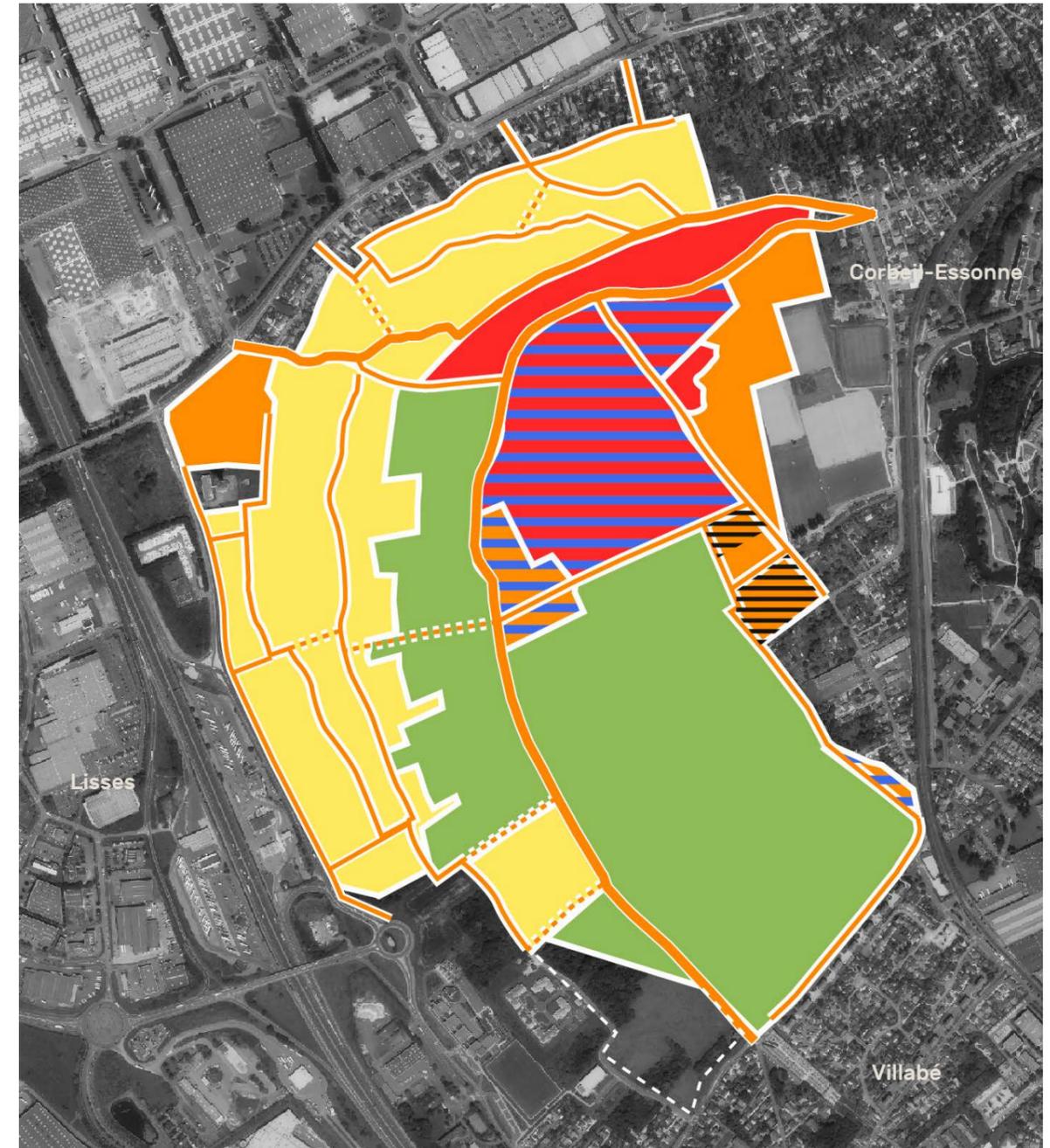
Le phasage ci-joint définit des secteurs qu'il paraît urgent de reconquérir (en rouge). Ces travaux concerneront la délocalisation des occupations illégales et la remise en état du site avant des travaux légers permettant l'accès au site et sa sécurisation pour empêcher la réinstallation des usages illégaux.

Suite à ces travaux d'urgence, une phase d'aménagement plus concrète pourra être prévue à court terme afin de poser les bases de la structure, fixant les vocations de certains secteurs en lien avec les aires urbaines et les cheminements (en orange).

La commande de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud comprend la réalisation d'un plan de gestion sur 10 ans. Ce plan de gestion sera à mettre en place dès la fin des travaux d'aménagement et en fonction des gestionnaires présents et volontaires. Il comprendra l'accompagnement de la transition des pratiques agricoles au regard de l'ouverture du site au public.

Ce plan de gestion sera mis en place à moyen et long terme (en jaune et vert).

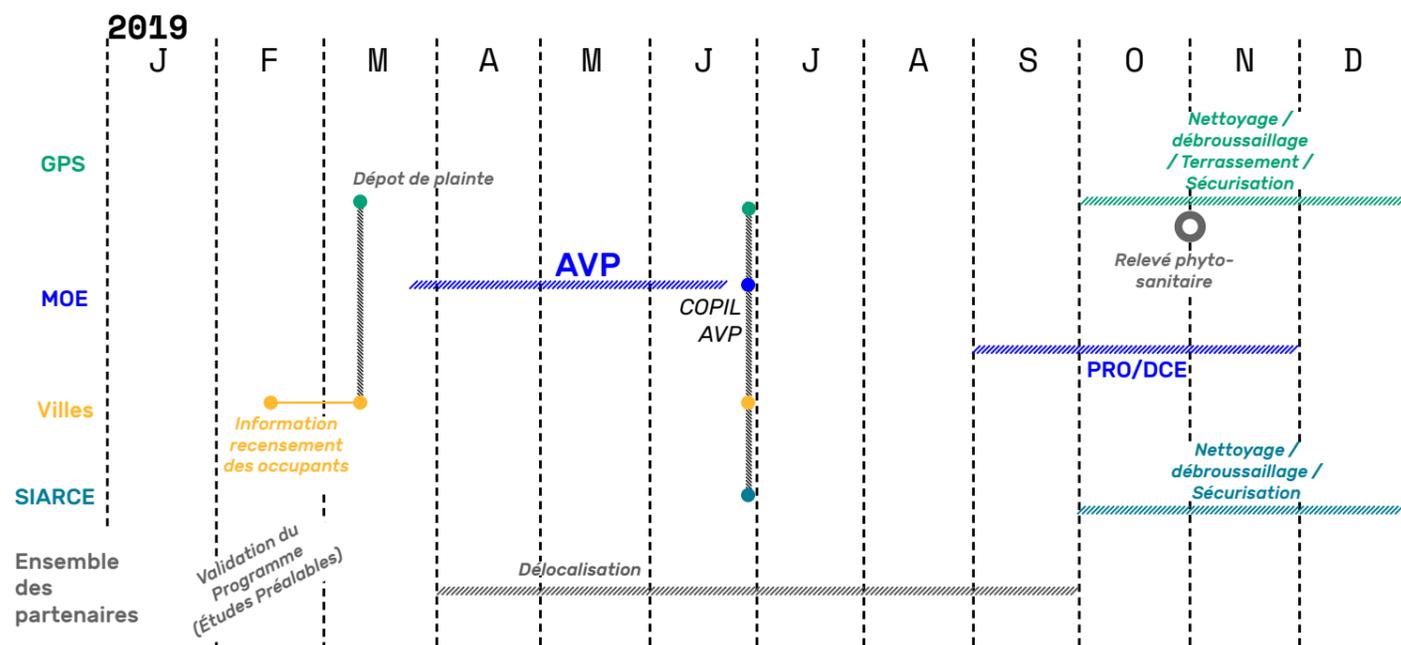
Ce phasage devra prendre en compte la double maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre et le réglage des problématiques foncières (en particulier sur le secteur Fernand Laguide).



- URGENT :**
Délocalisation des occupants. Nettoyage et défrichage de la pointe de Lisses. Aménagement léger de la pointe et sécurisation des sites.
- A court terme :**
Aménagement des cheminements, des espaces d'accueil et de pédagogie
- A moyen terme :**
Mise en place du plan de gestion, installation des gestionnaires (associations, producteurs,...)
- Sur le long terme :**
Transition progressive des pratiques agricoles en synergie avec les évolutions du Cirque
- Maîtrise d'ouvrage SIARCE**
- Problématiques foncières**

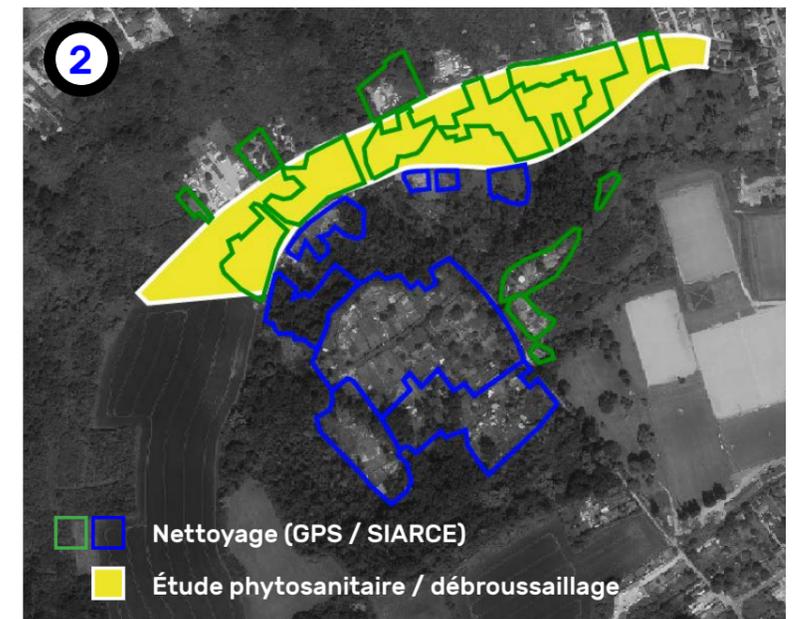
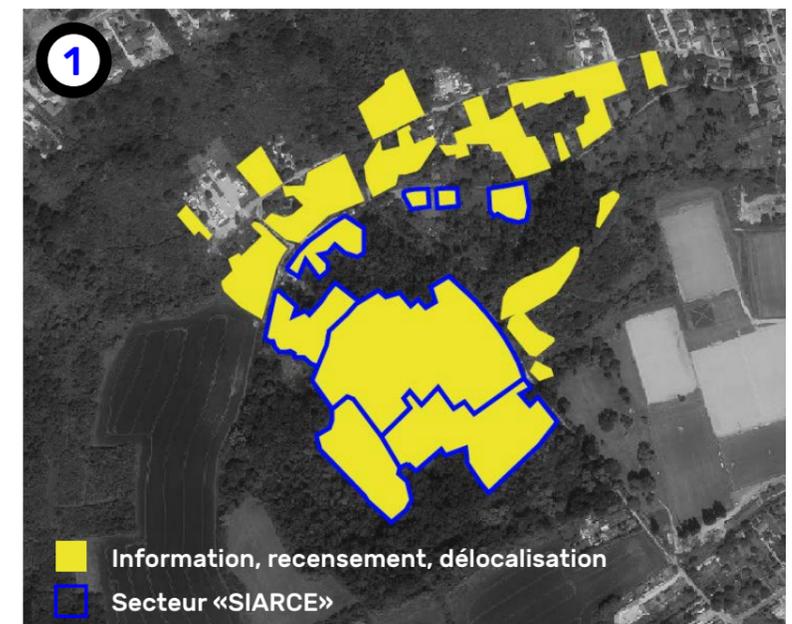
Phase 1

Il convient de définir dès à présent la stratégie concernant les secteurs qualifiés d'«URGENTS». La phase 1 concerne les secteurs aujourd'hui occupés illégalement afin de les rendre accessibles à tous. Après avoir informé les occupants et réalisé leur recensement suivront des obligations administratives conduisant à leur délocalisation (Pointe de Lisses, butte, zone humide). Qu'elles soient dans le périmètre sous maîtrise d'ouvrage GPS ou SIARCE, ces délocalisations doivent être conduites dans un même temps et concernent l'ensemble des partenaires.



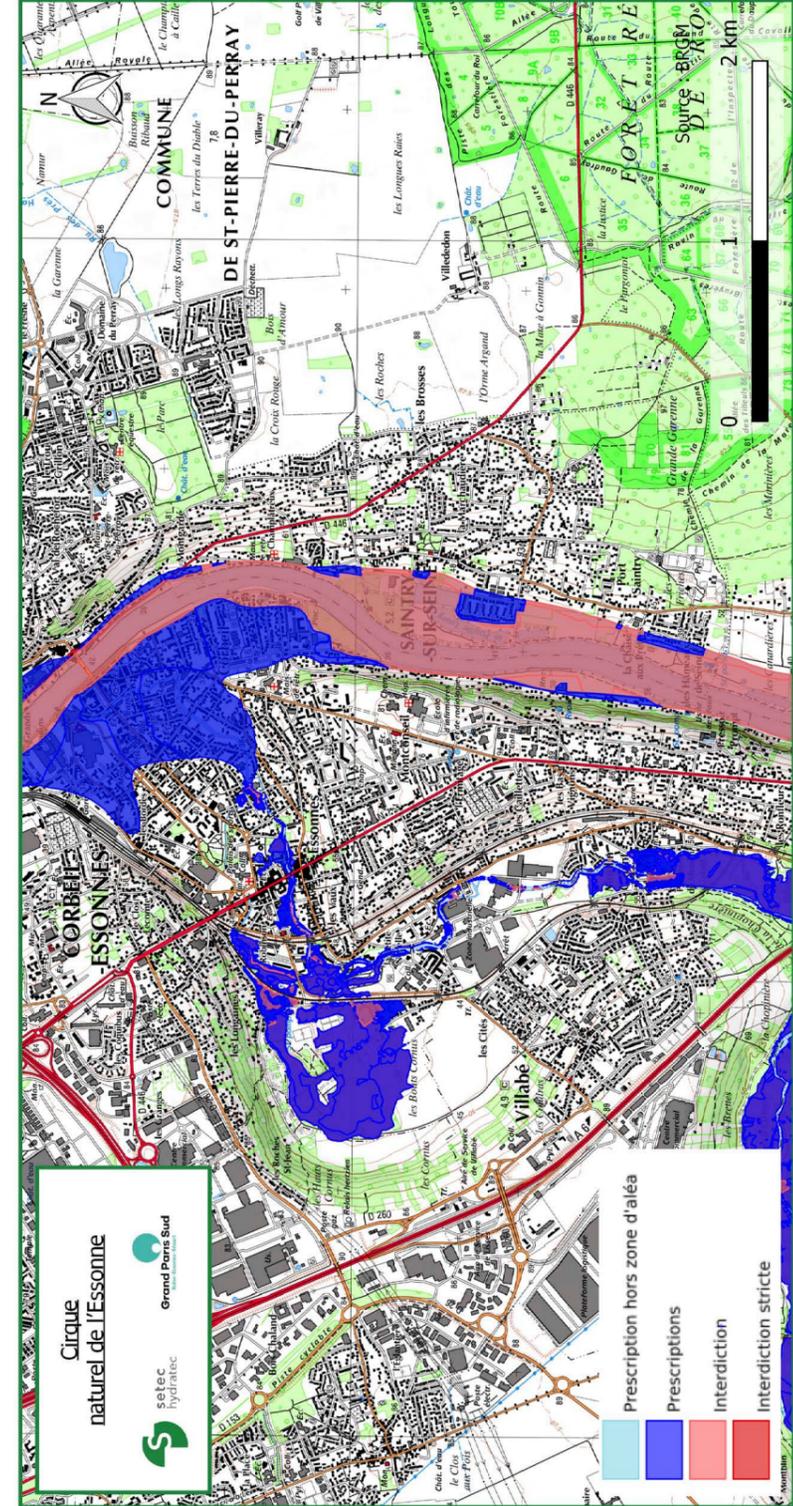
Planning prévisionnel pour l'année 2019

L'occupation du site doit être envisagée immédiatement après la délocalisation des occupants illégaux. C'est une des conditions pour éviter la réinstallation des anciens ou de nouveaux arrivants. Il sera proposé en phase AVP des aménagements légers et temporaires encourageant l'accès et la réappropriation du site par les habitants des communes.

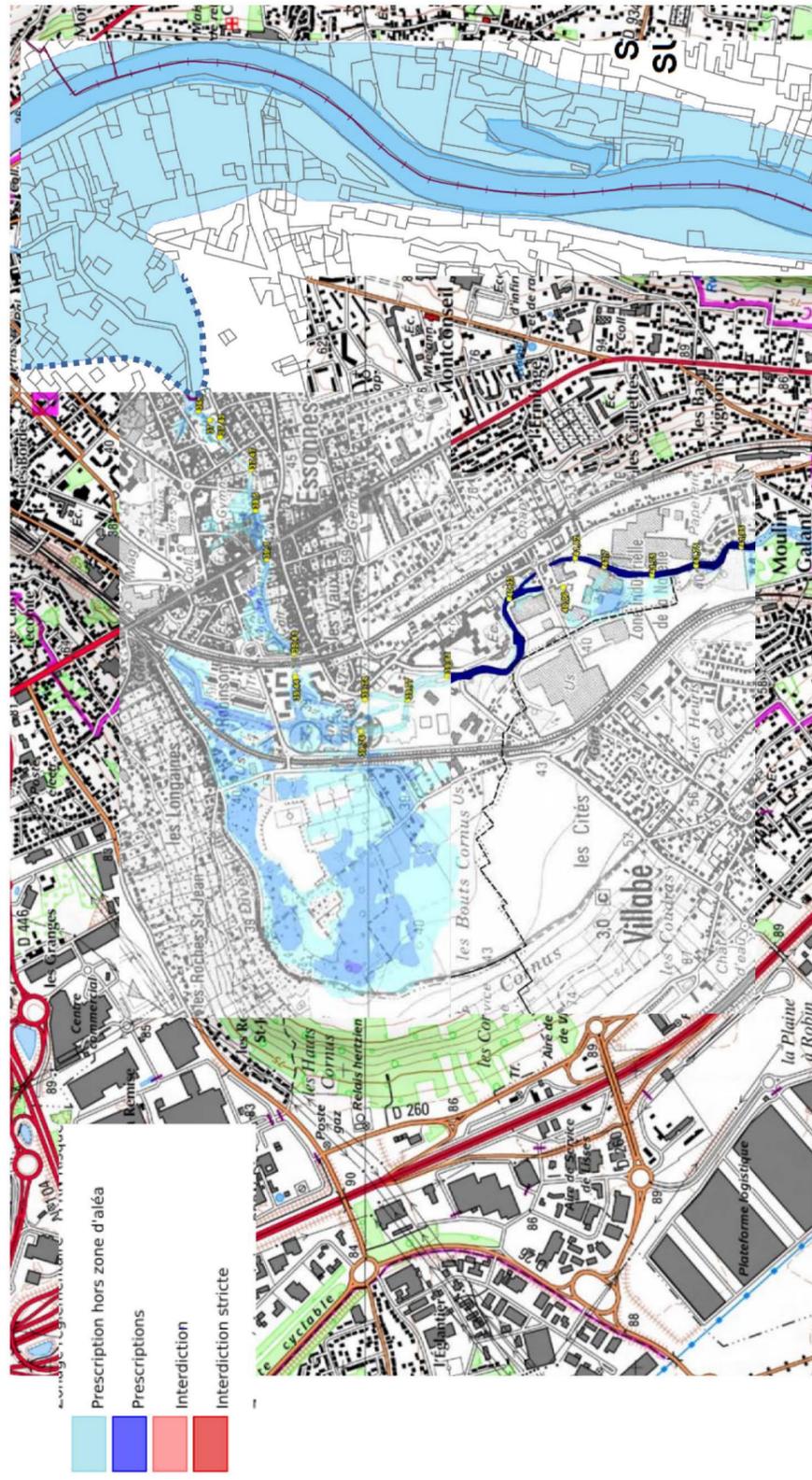


Phases principales d'intervention de la phase 1

Risque d'inondation du site



Risque d'inondation du site

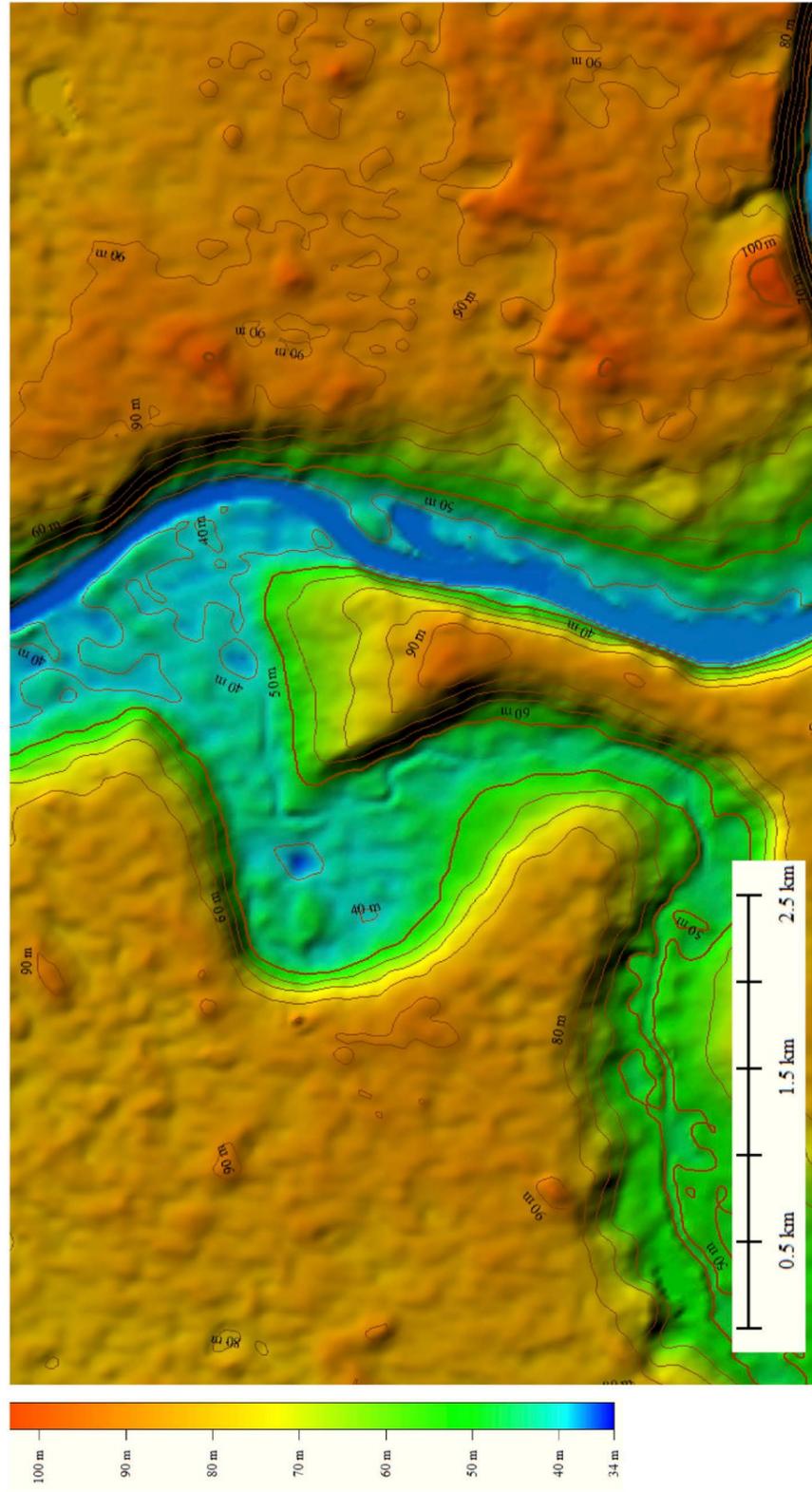


Risque d'inondation 1 : Seine : crue de référence 1910

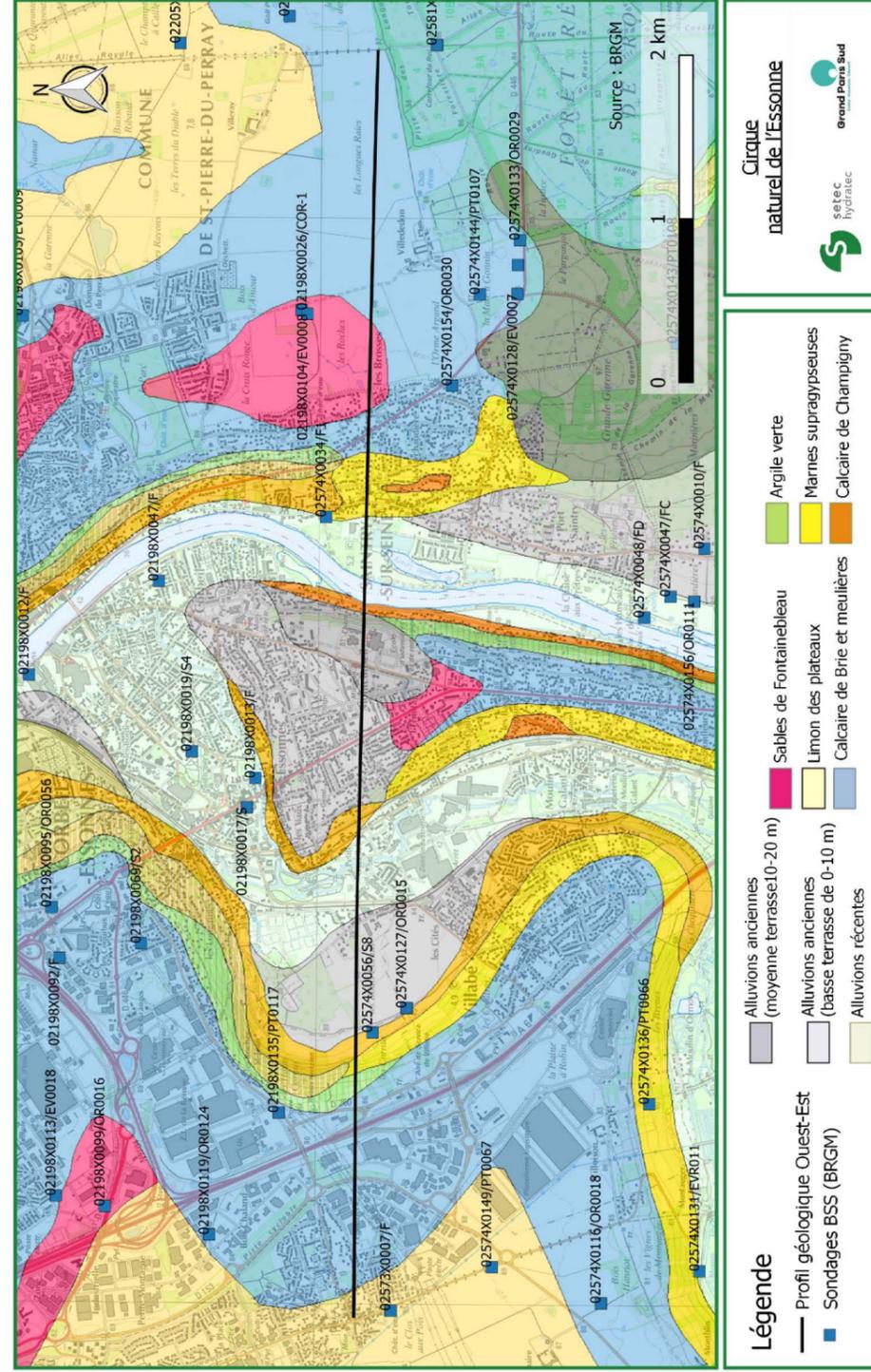
Les crues de la Seine
n'impactent pas le site
Cote de crue de la référence
= +37.6 m NGF



Le contexte géomorphologique



Le contexte géologique





Rédacteurs

L'Atelier de l'Ours

Clémentine Coulon-Leblanc, paysagiste concepteur

Clément Daix, paysagiste-agronome

Coulon Leblanc & Associés

Jacques Coulon, paysagiste DPLG

SETEC Hydratec

Thierry Boisseau, ingénieur hydraulicien

Amer Mouhri, hydrogéologue

Bibliographie

Le Cirque de l'Essonne - Schéma directeur d'assainissement Essonne rive gauche / BCEOM, Oct. 1994, SIARCE

Étude des sols et de la végétation du Cirque de l'Essonne / Sol paysage, Mars 2000, SAN d'Evry-Courcouronnes

Cirque naturel de l'Essonne - Diagnostic écologique et propositions de gestion / Les Snats, Déc. 2003, Conseil général de l'Essonne

Inventaire des coléoptères du Cirque naturel de l'Essonne / Energy, Pierre Dufrene, Déc. 2003, Conseil général de l'Essonne

Le devenir du Cirque de l'Essonne / École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, Avril 2004, CAECE

Le Cirque naturel de l'Essonne - Synthèse historique, recueil de témoignages, identification des sources patrimoniales / Philippe Viette In Situ, Juillet 2004, Conseil général - Levé topographique / Géometric, Déc. 2006, Conseil général de l'Essonne

Schéma directeur communautaire des circulations douces, 2008, CAECE

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021) / CG91-CENS, Biotope, Déc. 2011, Conseil général de l'Essonne

Schéma directeur d'assainissement de Corbeil-Essonnes / SEGI, Sept 2011, SIARCE - Diagnostic écologique du territoire et élaboration d'un schéma directeur de la biodiversité urbaine / Alisea, 2013-2014, CAECE

Schéma fonctionnel du Val de Seine / Biotope, Conseil général de l'Essonne

Inventaires naturalistes sur le Cirque de l'Essonne / 2016, Natur'Essonne

Projets en agriculture biologique et agroforesterie pour le maintien de la biodiversité dans le Cirque de l'Essonne / 2016, Le Cirque de l'Essonne à coeur



Revalorisation du Cirque Naturel de l'Essonne

Études préalables



Janvier 2019